

資 料

資 料

1. 調査団員・氏名.....	A-1
2. 調査行程.....	A-2
3. 関係者（面会者）リスト.....	A-5
4. 討議議事録（M/D）.....	A-8
5. テクニカル・ノート.....	A-32
6. 参考資料／収集資料リスト.....	A-51
7. その他の資料・情報.....	A-52
○ 測量図.....	A-52
○ ボーリング調査位置図.....	A-53
○ ボーリング調査柱状図.....	A-54

資料-1 調査団員・氏名

○ 現地調査 (2010年3月5日から4月9日)

萱島 信子	総括	JICA 人間開発部 部長
定本 ゆとり	計画管理	JICA 人間開発部 保健行政課 調査役
宮武 一弘	業務主任／建築計画	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ
鎌形 亜土	建築／設備計画	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ
與座 卓	機材／調達計画	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ
乙黒 佳子	施工計画／積算	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ
セシル ドゥ スウィメル	保健人材育成1	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ
澤下 理恵	保健人材育成2	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ
安土 和夫	通訳	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ (株式会社 翻訳センターパイオニア)

○ 概略設計概要説明 (2010年7月24日から8月5日)

米崎 英朗	総括	JICA コンゴ民主共和国駐在員事務所長
定本 ゆとり	計画管理	JICA 人間開発部 保健行政課 調査役
宮武 一弘	業務主任／建築計画	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ
鎌形 亜土	建築／設備計画	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ
與座 卓	機材／調達計画	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ
安土 和夫	通訳	株式会社 オリエンタルコンサルタンツ (株式会社 翻訳センターパイオニア)

資料-2 調査行程

○ 現地調査 (2010年3月5日から4月2日)

	日	曜日	官団員		コンサルタント団員				
			総括	計画管理	業務主任、保健人材育成、通訳	建築/設備計画	施工計画/積算	機材/調達計画	
			萱島	定本	宮武、セシル、澤下、安土	鎌形	乙黒	與座	
1	3/5	金			成田発→バリ→(宮武、鎌形、乙黒、澤下、安土)				
2	6	土			1840 キンシャサ着				
3	7	日			JICA内協議(安全ブリーフィング他)、現地備人面接(再委託先)				
4	8	月			0900 サイト視察(新旧IEM) 1400 キックオフミーティング - インセプションレポート説明 - プロジェクトコンセプトにかかる協議 - 調査日程に係る協議				
5	9	火			0900 JICA内協議 1400 関係部局長との協議 セシルキンシャサ入り				
6	10	水			0840 キンシャサ州総合病院視察 1010 保健センターレファレル病院視察 1425 保健センター視察 資料整理・分析				
7	11	木		1840 キンシャサ着	資料整理・分析	1000 土地問題省(サイト詳細調査) 1330 IEMキンシャサ校 1500 REGIDESO/水道公社(インフラ供給機関連調査) 建築・設備関連調査 自然状況調査			
8	12	金			0830 JICA内協議 1100 日本大使館表敬(定本氏、宮武、安土) 1400 保健省責任者との協議(実質的な第一回協議) - プロジェクトコンセプトに係る協議 - 先方政府負担事項について - 無償モダリティ説明 資料整理・分析	0900 インフラ公共工事省と協議 1050 測量公社視察 建築・設備関連調査 自然状況調査			
9	13	土			1530 保健省と協議 資料分析	1500 インフラ公共工事省と協議			
10	14	日			団内打合せ 1400 団内協議まとめ 資料分析				
11	15	月			1025 ISTM Mont Amba 視察 1230 ITM Moitamba 視察 1440 ITM Kitambo 視察 1600 ITM キノワーズ病院視察 資料分析、諸室稼働率算出	0900 SNEL/電力公社(インフラ供給機関連調査) 建築・設備関連調査 自然状況調査			
12	16	火			0900 保健省(D6)と新IEMキンシャサ校に関する協議 資料分析	0900 SNEL/電力公社(インフラ供給機関連調査) 1515 SAC/建築士協会(建築関連調査) 自然状況調査			
13	17	水	0950 団長着(KQ554) 1400 新旧IEM視察		1030 D6とカリキュラム、必要諸室に関する協議 1300 D13に施設基準に関する確認 1400 D6とカリキュラム、必要諸室に関する協議	1630 REGIDESO/水道公社(インフラ供給機関連調査) 建築・設備関連調査 自然状況調査		成田発(夜便)	
14	18	木	1000 第二回全体会合(保健省大臣官房、SG、D1、D6、D11、調査計画局、IEM、高等教育省、インフラ省 etc) - 基本設計に関する協議 1400 協議継続		セシル、業務終了 1300 IEMキンシャサ校にて、通勤・通学調査(宮武、安土) 1700 ミニッツ協議 文書分析	1400 インフラ公共工事省 1645 環境省 建築・設備関連調査 自然状況調査		1840 キンシャサ着 団内協議	
15	19	金	- 保健大臣表敬		1500 D6と協議(機材、カリキュラム等) 文書分析	1350 SNEL/電力公社(インフラ供給機関連調査) 1540 D6と協議(機材、カリキュラム等) 建築・設備関連調査 自然状況調査		1500 D6と協議(機材、カリキュラム等) 機材リスト作成(ミニッツ添付用)	

日	曜日	官団員		コンサルタント団員				
		総括	計画管理	業務主任、保健人材育成、通訳	建築/設備計画	施工計画/積算	機材/調達計画	
		萱島	定本	宮武、セシル、澤下、安土	鎌形	乙黒	興座	
16	20	土	- 職業訓練校 (INPP) 訪問	IEM キンベセ校視察 ITM キサントゥ校視察				
17	21	日	ミニッツ準備					
18	22	月	1000 ミニッツ協議 1400 ミニッツ協議継続 ミニッツ修正		1225 インフラ公共工事省 (測量調査について) 1525 ミニッツ協議建築・設備関連調査自然状況調査	業務主任に同じ		
19	23	火	1100 ミニッツ署名 1500 大使館報告 2200 キンシャサ発	1100 ミニッツ署名 1500 大使館報告	1530 インフラ供給機関調査 建築・設備関連調査 自然状況調査	1100 ミニッツ署名 1400 IEM 協議 (機材数量協議)		
20	24			1000 全体会議 カリキュラム、施設・機材内容確認	0900 環境省 1530 全体会議 カリキュラム、施設・機材内容確認 建築・設備関連調査 自然状況調査	1000 全体会議 カリキュラム、施設・機材内容確認 機材数量、仕様内容協議		
21	25	木		0930 全体会議 カリキュラム、施設・機材内容確認	0930 全体会議 1600 REGIDESO/水道公社 (インフラ供給機関調査) 建築・設備関連調査 自然状況調査	0930 全体会議 カリキュラム、施設・機材内容確認		
22	26	金		計画試案詳細協議		1300 D-6&ITM: 要請医療機材リスト内容協議		
23	27	土		計画試案詳細計画	キンシャサ→	計画試案詳細	全体計画試案協議	
24	28	日			バリ→		資料整理	
25	29	月		計画試案詳細協議	成田	1045 計画敷地 視察 (周辺敷地 工事進捗状況調査)	1330 IEMK: 要請 機材リスト内容協議 (品目、数量、 仕様等)	
26	30	火		計画試案詳細協議		施工計画/調達事情調査	0900 IEM: 機材 仕様内容協議	
27	31	水		0900 Ngalima レファレル病院視察 1300 計画試案詳細協議		1000 雇用省 1050 METTELSAT /気象庁 (自然環境調査) 1800 インフラ 公共工事省	0930 医療機材調達事情調査 (現地代理店調査) 1400 現地代理店調査 1500 現地代理店調査	
28	4/1	木		1400 テクニカルノート協議		業務主任に同じ	0900 IEMK: 機材 数量、仕様内容協議 1400 テクニカル ノート協議	
29	2	金		1400 テクニカルノート署名		業務主任に同じ	1400 テクニカル ノート署名 1600 現地代理店 調査	
30	3	土		1000 市場調査(資機材見学) (宮武 PM、安土) 資料分析 (澤下)		業務主任に同じ	業務主任に同じ	
31	4	日		計画試案詳細確認		計画試案詳細確認		
32	5	月		全体運営・計画試案詳細確認 ISSI-ISTM 視察 (宮武 PM、安土)		業務主任に同じ	資機材調達事情調査	
33	6	火		全体運営・計画試案詳細確認 宮武 PM、澤下キンシャサ→		施工計画/調達事情調査 キンシャサ→	資機材調達事情調査	
34	7	水		バリ→ (安土のみ興座に同行、キンシャサ→)		バリ→	調達事情調査 キンシャサ→	
35	8	木		成田 (安土: バリ→)		成田	バリ→	
36	9	金		安土: 成田			成田	

○ 概略設計概要説明 (2010年7月24日から8月5日)

	日	曜日	官団員		コンサルタント団員		
			総括	計画管理	業務主任、建築/設備計画、機材/調達計画、通訳		
			米崎	定本	宮武、鎌形、奥座、安土		
1	7/24	土			成田発→パリ→		
2	25	日			1840 キンシャサ着		
3	26	月			午前 内部打合せ 午後 サイト状況確認		
4	27	火			第1回全体協議 - 概要書説明(全体、概要)		
5	28	水			第2回全体協議	第2回全体協議 - 概要書説明(個別、詳細事項)	
6	29	木			1840 キンシャサ着 団内協議	第3回全体協議 - 概要書説明、先方負担事項の確認	
7	30	金	午前 団内協議 午後 討議議事録ドラフト作成				
8	31	土	討議議事録ドラフト作成				
9	8/1	日	討議議事録ドラフト作成				
10	2	月	午前 団内協議 午後 討議議事録ドラフト作成 全体協議 - 概要書説明、討議議事録協議				
12	3	火	午前 団内協議、討議議事録修正 午後 全体協議、討議議事録署名式 大使館報告				
13	4	水	キンシャサ→				
14	5	木	パリ→				
			成田				

資料-3 関係者(面会者)リスト

1. 在コンゴ民主共和国日本大使館
北澤 寛治 : 大使
池田 清彦 : 一等書記官
2. JICAコンゴ民主共和国事務所
米崎 栄朗 : 所長
岩崎 理恵 : 所員
池田 憲昭 : 専門家
藤田 則子 : 専門家
金子 佳世 : ジュニア専門家
3. 公共保健省
SEM.Victor MAKWENGE KAPUT : 大臣
Dr.Tonny Musinde Sangwa MPH. MD : 官房室 室長
M. Mapatano Mala Ali : 官房室 副室長
M. Lpijehane Ngumbu : 第1局 局長
M. Komba Djeko : 第6局 局長
M. Body Ilonga : 第11局 局長
M. Desire Bapitani : 第6局 CD
M. Kiyoko Belo : 第6局 CD
M. Ngoie Tshilonua : 第6局 CB
M. Jean Kapongo : 第6局 CB
M. A Jean-Réné Mungansa : 第6局 IPS
M. Kabaya Duda : 第11局 CD
4. 公共保健省キンシャサ州保健監督局
M. Munsansa Noayi : 第6課 IPS
M. Mbo Ibani : 第6課 IPS
5. インフラ公共工事省
SEM. Firidolin Kasweshi Musoko : 大臣
Mr. Bogaine Bonga Mukueso : インフラユニット課長
6. 土地問題省
Ms. Buta Miess : 土地登記部
Ms. Ngycona Igkwengi : 土地登記部/DOC
Ms. Jean Pierre Ntenta : 土地問題省不動産登記支部 技術局課長
7. 環境省
Mr. Victor Mpenbele Munzamba : GEEC 技術局長
Mr Jean Claude Ememe : GEEC 行政部長
Mr. Allert Kilubi : GEEC 研修部門代表
8. 雇用省
Mr. Lulu Yamba : 雇用担当顧問
9. 社会保険局(社会保険研究所)
Mr. Kalambay : INSS(社会保険局)部門長、管理局長補佐

- Mr. Ignace Mbambu Kisadi Nzimbu : INSS (社会保険局) 副技術局長
10. IEMキンシャサ校
 M. Tshishiku Lumumba : 校長
 M. Mwandjalewo : 会計担当 職員
 Mme. Kizigazica Rose : 衛生技師科 教員
11. 保健医療機関
 M. Bwanahdli : キンシャサ州総合病院 / 医療部長
 M. Kabimd Ciereni : キンシャサ州総合病院 / 看護部長

 M. Albertino Ehodo : キンシャサ州ンゴバ母子センター / 看護部長
 M. Bakonba Palu : キンシャサ州ンゴバ母子センター / 医師長
 M. Kabana Tsifinga : キンシャサ州ンゴバ母子センター / 衛生技師
 M. Mulenda a Lusaka : キンシャサ州ンゴバ母子センター / 管理部

 Mme. Nkunga Cecile : キンシャサ州ンガバ保健ゾーン・
 ヌクルア保健センター / 看護師
 M. Mlanigu Luguniga : キンシャサ州ンガバ保健ゾーン・
 ヌクルア保健センター / 管理部

 Mme. Leomé Lubuimi : キノワーズ病院 / 看護師
 M. Aicatsiti Lushitica : キノワーズ病院 / 職員
12. 保健医療教育機関
 M. Mbala Lhemba : IEMキンペセ校 / 看護学科教務主任
 Mme. Numbu Kumbu : IEMキンペセ校 / 看護学科教員
 M. Malosso Passy : IEMキンペセ校 / 薬剤師助手学科教員
 M. Mampuya Mdonu : IEMキンペセ校 / 臨床検査技師学科教員

 Mme. Si Emilie Iundolika : ITMキサントゥ校 / 看護学科教務主任

 M. Ngongo : ITMモアタンバ校 / 教員

 M. Ilonao Ngwamashi : ITMキンタンボ校 / 教員
 M. Kassa Laureni : ITMキンタンボ校 / 教員
 M. Mbumba Daddy : ITMキンタンボ校 / 教員

 M. Ambroukla Kabeya : ISTMモンアンバ校 / 看護学科主任
 M. Kusanuka Kangu : ISTMモンアンバ校 / 看護学科教員
13. 建設・設備関係
 Mr. Kofi Boko Tete : SAC (建築士協会) 建築家・名誉顧問 /
 IBTP Architecture (建築・建設及び公共工事教育校)
 建築部門長
 Mr. BOLA MQSIKOTI : IBTP Architecture (建築・建設及び公共工事教育校)
 北部担当秘書

 Mr. Ntoto Mbodo : REGIDESO (水道公社) 中央局長
 Mr. Shabani : REGIDESO (水道公社) 教育部局長
 Mr. Toko : REGIDESO (水道公社) DDKO
 Mr. Ngycona Igkwengi : REGIDESO (水道公社) DOC土地登記部

Mr. Mabanzo	:	SNEL (電力公社) 分析部課長
Mr. Clément Tshimpaka-N’Ganbu	:	SNEL (電力公社) キンシャサ北部局長
Mr. Ndongach	:	SNEL (電力公社) 施工部課長
Mr. Tongo	:	SNEL (電力公社) OCK/MTK 高圧局局長
Mr. Jean Musombaua	:	SNEL (電力公社) STK/DDK 配電部技術局長
Mr. Simon Bile	:	SNEL (電力公社) STK/DDK 技術主任
Mr. Pierre MBALA CHARLES	:	METTELSAT (国立気象観測所) 気候学者
Mr. WAKU MAVAKALA	:	METTELSAT (国立気象観測所) 技術局長

PROCES-VERBAL
RELATIF A L'ETUDE PREPARATOIRE
(ETUDE DU CONCEPT DE BASE)
POUR
LE PROJET D'AMENAGEMENT
DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT MEDICAL DE KINSHASA (IEMK)
EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

En réponse à la requête du Gouvernement de la République Démocratique du Congo (ci-après désignée RDC), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude préparatoire pour le projet d'aménagement de l'IEMK (ci-après désigné Projet) et a confié son exécution à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée JICA).

Pour effectuer ladite étude, la JICA a envoyé, du 6 mars au 7 avril 2010, en RDC une mission d'étude préparatoire conduite par Mme Nobuko KAYASHIMA, Directrice Générale du Département de Développement Humain de la JICA.

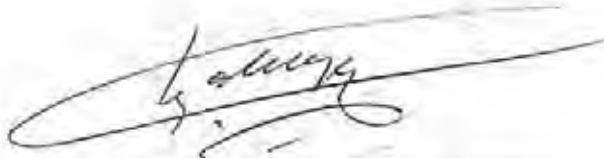
A l'issue des discussions et des études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points essentiels mentionnés dans les pages suivantes.

Fait à Kinshasa, le 23 mars 2010





Mme Nobuko KAYASHIMA
Chef de Mission relative à l'étude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale



SEM. Victor MAKWENGE KAPUT
Ministre de la Santé Publique
République Démocratique du Congo



SEM. Fridolin KASWESHI MUSOKO
Ministre des Infrastructures, Travaux Publics
et Reconstruction
République Démocratique du Congo

1. Objectifs du Projet

Le Projet a pour objectif de former les professionnels de santé de qualité en RDC à travers l'aménagement des installations et équipements de l'Institut d'Enseignement Médical de Kinshasa (ci-après désigné IEMK) permettant de le rendre fonctionnel en tant qu'école nationale pilote pour la formation des professionnels de santé de niveau A2. Plus tard, cette école sera ouverte aux pays de la région.

2. Etablissement faisant l'objet du Projet

L'établissement faisant l'objet du Projet est l'Institut d'Enseignement Médical de Kinshasa. Le site du Projet est situé sur le Boulevard Triomphal, dans la Commune de KASA-VUBU à Kinshasa.

3. Organisme responsable et organisme d'exécution

L'organisme responsable/d'exécution du Projet est le Ministère de la Santé Publique et le Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction. Les organigrammes de ces ministères sont indiqués respectivement en Annexes 1 et 2.

4. La partie congolaise a demandé les composantes mentionnées ci-dessous. Cependant, le nombre des installations et équipements sera discuté entre la partie congolaise et l'équipe des consultants de la mission JICA. Une Note Technique sera signée entre ces deux parties.

- (1) Construction du complexe du nouvel IEMK (Ecole nationale pilote) (Voir l'Annexe-3).
- (2) Approvisionnement en équipements nécessaires à l'exploitation de cette école (Voir Annexe-4).

5. Système de coopération financière non remboursable du Japon

5-1 La partie congolaise a pris connaissance du système de coopération financière non remboursable du Japon indiqué en Annexe-5 et expliqué par la Mission.

5-2 En cas de mise en œuvre de la coopération financière non remboursable du Japon, la partie congolaise s'est engagée à exécuter les principaux travaux et prestations tels qu'indiqués en Annexe 6, parmi lesquels, la démolition des bâtiments délabrés, la construction de la clôture et aménagements divers dans le site prévu avant le 30 juin 2010, dans le cadre de la visibilité du Projet.

La Mission a proposé à la partie congolaise de les exécuter en utilisant les fonds de contrepartie. Dans ce sens, la partie congolaise s'est engagée à assurer la coordination entre les ministères concernés (le Ministère du Plan, le Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction et le Ministère de la Santé Publique), pour dégager le budget conséquent et assurer la mise en œuvre de ces travaux.

6. Calendrier de la poursuite de l'Etude

6-1 La JICA procédera à l'analyse au Japon après la présente étude sur le terrain et élaborera le rapport abrégé de l'étude préparatoire et enverra une mission chargée d'expliquer ledit rapport vers la mi juillet 2010 ou plus tard après avoir eu l'accord de principe officieux du Ministère des Affaires Etrangères du Japon. Cette mission expliquera à la partie congolaise l'aperçu du concept sommaire et confirmera les travaux préparatoires nécessaires de la partie congolaise.

6-2 Au cas où la partie congolaise accepte en principe le contenu du rapport abrégé de l'étude préparatoire, la JICA établirait le rapport de l'étude préparatoire et l'enverrait à la partie congolaise.

K

M

K

7. Autres éléments de discussion

7-1 Les deux parties ont de nouveau pris connaissance que le présent projet est placé, comme projet de renforcement et d'amélioration de la formation initiale ainsi que de la formation continue des professionnels de santé actifs, parmi des Grands Axes de la Coopération entre la RDC et le Japon en Annexe 7.

7-2 Comme convenu par les deux parties lors de l'étude préliminaire, les deux parties ont réaffirmé que le nouvel IEMK aura les quatre (04) fonctions suivantes :

- Formation initiale des élèves de niveau A2
- Développement de l'enseignement modèle du niveau A2
- Formation continue des enseignants des IEMs et ITMs du pays
- Formation continue des professionnels de santé A2

Les détails de ces quatre fonctions sont indiqués en Annexe 8.

7-3 La Mission a réaffirmé que l'amélioration de la qualité des professionnels de santé A2 est considérée comme prioritaire dans la Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS) et le Plan National de Développement Sanitaire. D'autre part, il a été confirmé que le plan de formation et d'utilisation efficiente des professionnels de santé A2 dont le Gouvernement japonais apporte actuellement son soutien pour l'élaboration sera intégré dans le Plan National de Développement des Ressources Humaines de la Santé (PNDRHS). A noter que la Mission a souligné l'importance de prêter une attention particulière sur la formation et la mise en place des accoucheuses A2.

7-4 La partie congolaise s'est engagée à entamer la restructuration des IEMs et ITMs sur base des conclusions tirées de l'état des lieux des ITM / IEM du pays.

7-5 Le Ministère de la Santé Publique s'est engagé à prendre un arrêté plaçant l'IEMK comme école nationale pilote avant fin mai 2010.

7-6 Les deux parties ont élaboré le projet de l'organigramme de nouvel IEMK comme indiqué dans l'Annexe 9. La partie congolaise s'est engagée à finaliser cet organigramme, à affecter le personnel nécessaire et à aménager le système d'exploitation avant l'ouverture de cet institut.

7-7 En ce qui concerne tous les frais nécessaires à l'exploitation du nouvel IEMK en tant qu'école nationale pilote, la partie congolaise a consenti à assurer les frais de fonctionnement nécessaires en plus des recettes des frais de scolarité des élèves.

7-8 La partie congolaise s'est engagée à ne pas changer les lignes de délimitation du terrain à bâtir telles que déterminées après l'étude du Cadastre du Ministère des Affaires Foncières dans l'Annexe 10.

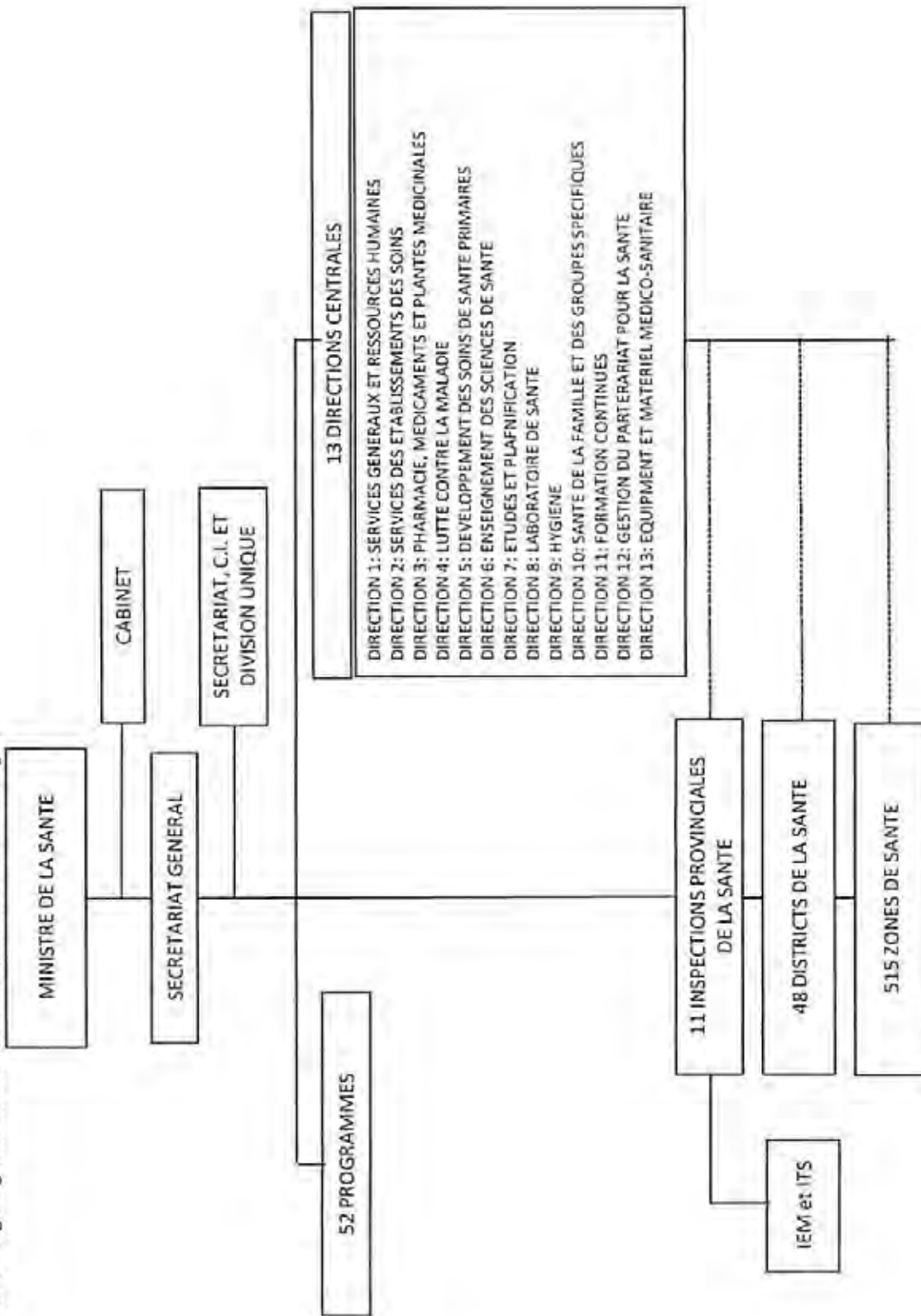
7-9 La partie congolaise a consenti à collaborer avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et à s'impliquer par son initiative dans l'amélioration de la qualité de la formation de nouveaux enseignants à l'ISTM ainsi que la formation continue des enseignants actifs.

7-10 La partie congolaise a consenti à assister l'équipe de consultants de la Mission JICA qui séjournera en RDC jusqu'au 7 avril 2010 dans la collecte des informations détaillées nécessaires pour l'élaboration du plan et à confirmer dans la Note Technique les éléments convenus par les deux parties à travers la discussion.

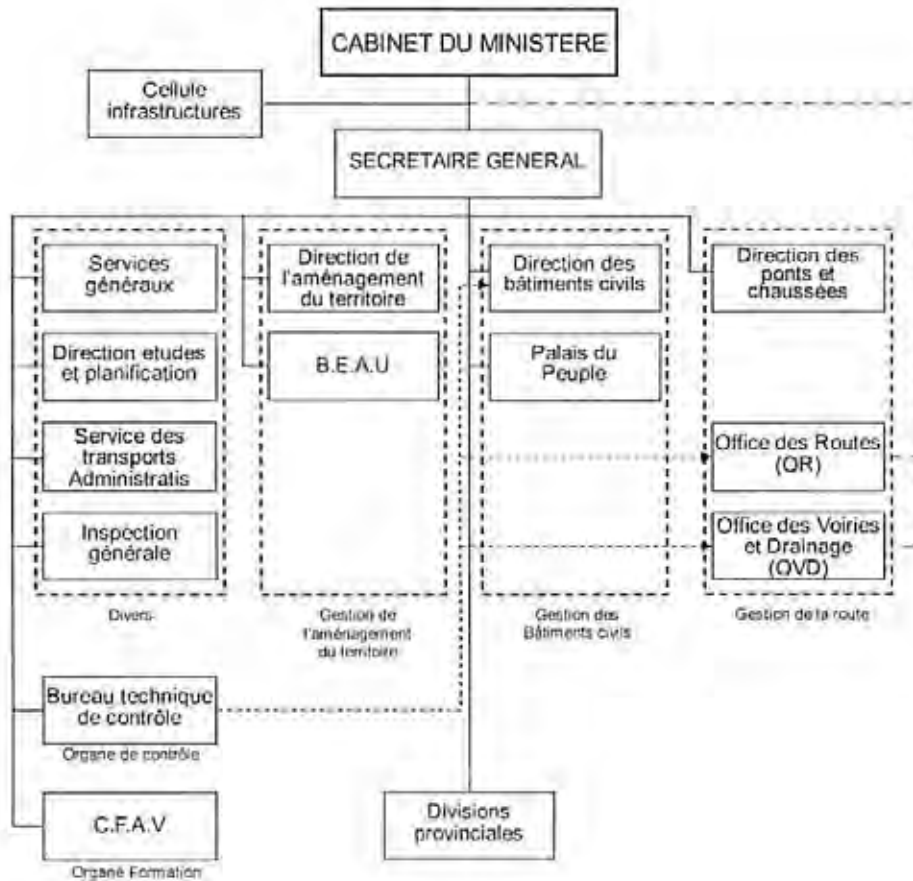
- Annexe 1. : Organigramme du Ministère de la Santé Publique
- Annexe 2. : Organigramme du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
- Annexe 3. : Contenu des installations du bâtiment de nouvel IEMK
- Annexe 4. : Contenu des équipements du nouvel IEMK
- Annexe 5. : Système de coopération financière non remboursable du Japon
- Annexe 6. : Répartition des principaux travaux et prestations entre les deux parties
- Annexe 7. : Grands Axes de la Coopération entre la RDC et le Japon
- Annexe 8. : Projet du plan de l'enseignement de nouvel IEMK
- Annexe 9. : Projet de l'organigramme de nouvel IEMK
- Annexe 10. : Plan de délimitation du terrain à bâtir



Annexe-1 Organigramme du Ministère de la Santé Publique



Annexe 2. : Organigramme du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction



Handwritten mark

Handwritten mark

Handwritten mark

Annexe 3. : Contenu des installations du bâtiment de nouvel IEMK

Sur la base des points convenus par la Mission et la partie congolaise (Section Infirmier : 30 élèves/année, section Accoucheuse : 30 élèves/année, section Technicien d'assainissement : 10 élèves/année, section Assistant en pharmacie : 10 élèves/année, section Technicien en labo : 10 élèves/année), les composantes des installations sont résumées dans le tableau suivant :

Installation	Division	Nom de salle, local etc.
Installations scolaires	Cours magistraux, travaux pratiques, stages	1. Salles de classe et salle de professeurs
		Salles de classe
		Salle de professeurs
		2. Salles de travaux pratiques (TP)
		Salle TP-1 (Infirmier, accoucheuse /nouveau-né et enfants)
		Salle TP-2 (Assistant en pharmacie)
		Salle TP-3 (Entomologie, bactériologie etc.)
		Salle TP-4 (Pratiques d'examen labo)
		Salle TP-5 (Physique, chimie, anatomie etc.)
		Salle TP-6 (Informatique)
		3. Autres locaux
		Bibliothèque (comprenant la salle de travaux personnels)
	Salle de préparation de matériels didactiques	
	Salle à multibuts	
	Gestion	1. Bureau D6
2. Bureaux administratifs (comprenant le bureau du directeur)		
3. Salle(s) de réunions		
4. Infirmerie		
Internat	Internat	1. Internat hommes
		2. Internat femmes
		3. Internat enseignants
	Autres	1. Réfectoire
		2. Buanderie
Installations connexes		1. Toilettes, points d'eau (chauffe-eau)
		2. Local technique, mécanique etc.
		3. Magasin(s)
		4. Poste de gardien
Note 1 : Les équipements connexes des installations ci-dessus (groupe électrogène, fosse septique etc.) seront compris dans le plan des installations.		
Note 2 : Le nombre et les dimensions des salles, locaux etc. seront ultérieurement déterminés par la discussion en détail.		

K

A

ker

Annexe 4. : Liste des équipements demandés pour le nouvel IEMK

N0.	Catégorie	Numéro de code	Demande révisée	Priorité
1	Science infirmière	SI-1	Lit d'hôpital	A
2		SI-2	Mannequin avec organes (sexe changeable)	A
3		SI-3	Bébé mâle et femelle avec cordon ombilical	A
4		SI-4	Anatomie thorax et membres supérieurs	A
5		SI-5	Pansement escarres	A
6		SI-6	Squelette mâle et femelle	A
7		SI-7	Anatomie muscles	A
8		SI-8	Respirateur artificiel (adulte, nouveau-né)	A
9	Science infirmière /accoucheuse	IA-1	Mannequin pour accouchement	A
10		IA-2	Simulateur du nouveau-né	A
11		IA-3	Bassin osseux	A
12		IA-4	Bassin de femme avec fœtus	A
13		IA-5	Différents stades de l'accouchement	A
14		IA-6	Position du fœtus dans l'utérus	A
15		IA-7	Mannequin obstétricale	A
16		IA-8	Couveuse	A
17		IA-9	Berceau bébé	A
18		IA-10	Balance pese-bébé	A
19		IA-11	Toise bébé	A
20		IA-12	Ventouse	A
21		IA-13	Table d'accouchement	A
22		IA-14	Table gynécologique	A
23		IA-15	Pèse personne avec toise (adulte)	A
24		IA-16	Armoire métallique	A
25		IA-17	Table avec roulette	A
26		IA-18	Boîte d'accouchement	A
27		IA-19	Matériel de soins de base	A
28		IA-20	Matériel d'urologie	A
29		IA-21	Chaise roulante	A
30		IA-22	Instruments de Science infirmière (et accoucheuse)	A
31	Technicien de laboratoire /assistant en pharmacie	LP-1	Incubateur	A
32		LP-2	Centrifugeuse	A
33		LP-3	Poupinel	A
34		LP-4	Hémoglobinomètre et centrifugeuse hématocrite	A
35		LP-5	Bain marie	A
36		LP-6	Autoclave à vapeur sur établi	A
37		LP-7	Autoclave vertical	A
38		LP-8	Distillateur	A
39		LP-9	Microscope binoculaire (pour professeur, avec moniteur)	A
40		LP-10	Microscope binoculaire (pour élèves)	A
41		LP-11	Spéctrophotomètre	A
42		LP-12	Balance de précision ou électronique	A
43		LP-13	Frigo	A
44		LP-14	Rotavapor	A
45		LP-15	Plaque chauffante	A
46		LP-16	Instruments pour techniciens en labo	A
47	Technicien d'assainissement	EN-1	Fumigateur	A
48		EN-2	Pompe aspirante	A
49		EN-3	Topographie	A
50	Informatique	ED-1	Ordinateur personnel	A
51		ED-2	Projecteur vidéo	A
52		ED-3	Caméra vidéo	A
53		ED-4	Photocopieuse	A
54		ED-5	Appareil de photo numérique	A
55		ED-6	Appareil de relieure	A
56	Equipements d'intérêt général	CM-1	Autobus (approx. 30 places)	B
57		CM-2	Stabilisateur automatique	A
58		CM-3	Tables et chaises pour salle de classe, laboratoire, salle TP etc.	A

Note) Priorité A: Equipements indispensables et exploitables sans difficulté d'entretien
 B: Equipements pour lesquels il faut une étude ultérieure

Handwritten mark

Handwritten mark

Handwritten mark

Annexe 5.

SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé "le Gdj") est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'Apd), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude préparatoire (ci-après dénommée « "l'Etude" »)

- L'Etude menée par la JICA

Estimation et approbation

- Estimation par le Gdj et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon

Détermination de l'exécution

- L'Echange de Notes entre le Gdj et un pays bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l'"A/D" »)

- Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire

Exécution

- mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

2. Etude préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj. Le contenu de l'Etude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après Concertations entre les deux parties
- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des Concertations.

(2) Selection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

(1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé "l'E/N") sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

(2) Sélection des Consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible

La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes

physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

(6) "Usage adéquate"

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) "Exportation et Ré-exportation"

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) "Arrangement bancaire (A/B)"

a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son "représentant autorisé" devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). La JICA exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

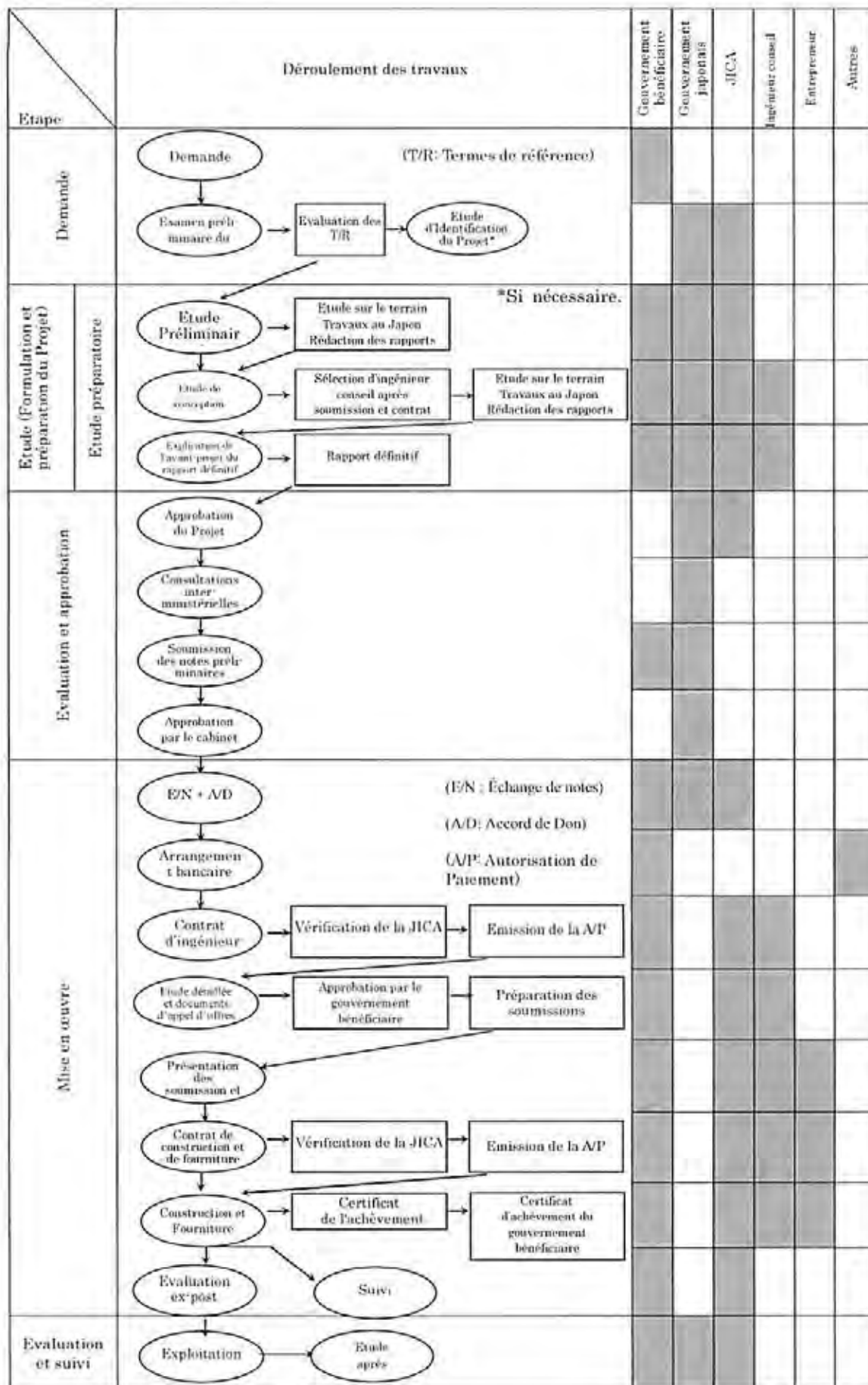
(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

R

M

h



26

M

40

Annexe 6. : Répartition des principaux travaux et prestations entre les deux parties

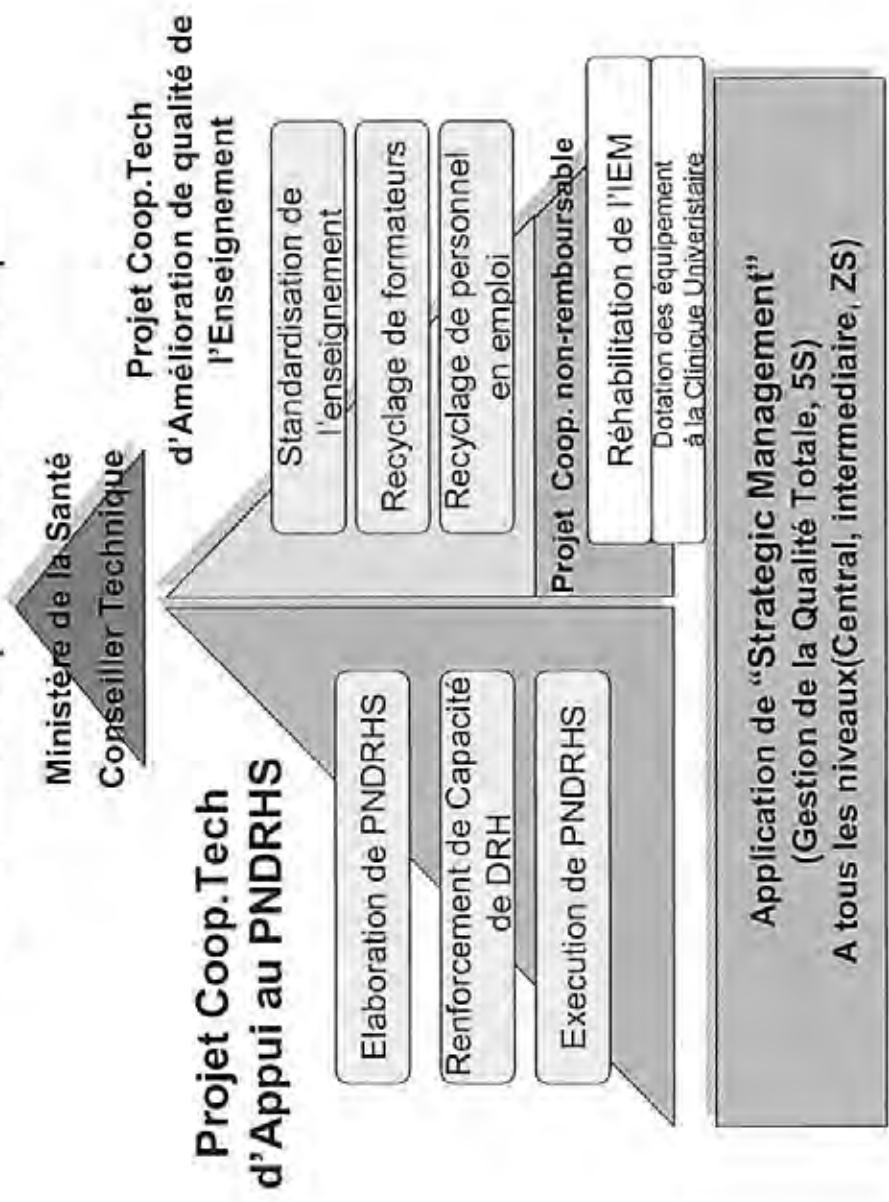
No.	Items	Japon	RDC	
			MSP	MITPR
1	Acquérir les terrains nécessaires pour la mise en œuvre du Projet et les aménager		●	
2	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire			●
3	Etude de l'impact environnemental			●
4	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain			●
5	Construire les parkings	●		
6	Construire les routes 1) Routes à l'intérieur du site 2) Routes à l'extérieur du site	●		●
7	Construire les bâtiments	●		
8	Fournir les installations des systèmes d'électricité, de distribution et d'écoulement d'eau ainsi que les autres systèmes auxiliaires nécessaires pour la mise en œuvre du Projet			
	1) Electricité			
	a. Branchement du réseau de distribution électrique jusqu'au site			●
	b. Installation de ligne électrique à l'intérieur du site	●		
	c. Installation de disjoncteur principal et de transformateur	●		
	2)Alimentation en eau			
	a.Aménagement de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site			●
	b.Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et surélevés)	●		
	3) Drainage			
	a. Aménagement des égouts principaux de la ville (égout pluvial et d'autres)			●
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	●		
	4) Système téléphonique			
	a.Extension de la ligne téléphonique jusqu'au tableau de distribution du bâtiment			●
	b.Fourniture du tableau de distribution et extension de la ligne après le tableau de distribution		●	
5) Mobilier et Equipements				
a.Meubles de bureau généraux	●			
b.Equipements pour le projet	●			
9	Prise en charge des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B). 1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P) 2) Commission de paiement		● ●	
10	Assurer le déchargement et le dédouanement rapides des produits aux ports de déchargement de la RDC et assister le transport intérieur desdits produits 1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon 2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire 3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	● ●	●	
11	Accorder aux ressortissants japonais, dont les services peuvent être requis en relation avec la fourniture des produits et services sous le contrat vérifié, les facilités qui peuvent être requises en relation avec leur entrée dans le pays bénéficiaire et leur séjour pour la réalisation.		●	
12	Exempter les droits de douane, taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui peuvent être imposés aux ressortissants japonais dans le pays bénéficiaire en relation avec la fourniture des produits et services sous le contrat vérifié.		●	
13	Prise en charge des frais nécessaires pour l'exploitation et la maintenance correcte et efficace des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.		●	
14	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaire à l'installation des équipements fournis etc.		●	

R

M

W

Grands Axes de Coopération entre RDC et Japon



Annexe 8. : Projet du plan de l'enseignement de nouvel IEM

1. Formation initiale

Offrir l'enseignement de qualité pour les filières suivantes.

- Infirmiers	: 30 élèves	×	4 ans
- Accoucheuses	: 30 élèves	×	4 ans
- Techniciens en labo	: 10 élèves	×	4 ans
- Techniciens d'assainissement	: 10 élèves	×	4 ans
- Assistants en pharmacie	: 10 élèves	×	4 ans

Développer les modèles d'enseignement pour offrir l'enseignement de qualité (par l'introduction de l'approche par compétence etc.).

2. Formation des enseignants

En parallèle avec la formation initiale des élèves, on vise à renforcer et à améliorer la capacité des enseignants par la généralisation de l'enseignement modèle en vue d'assurer la qualité de l'enseignement dans tous les pays. Effectivement pour les enseignants, les encadreurs de travaux pratiques, les administrateurs d'école, les inspecteurs etc. il est prévu de mettre en œuvre la formation des enseignants pendant les vacances d'été etc. où la formation initiale des élèves est en congé pour une longue période. La formation des enseignants se déroulera en étapes : de développement du module de la formation, de formation des formateurs, de mise en œuvre du stage des enseignants, de suivi / évaluation en mettant le nouvel IEMK comme école pilote.

3. Formation continue pour les personnels

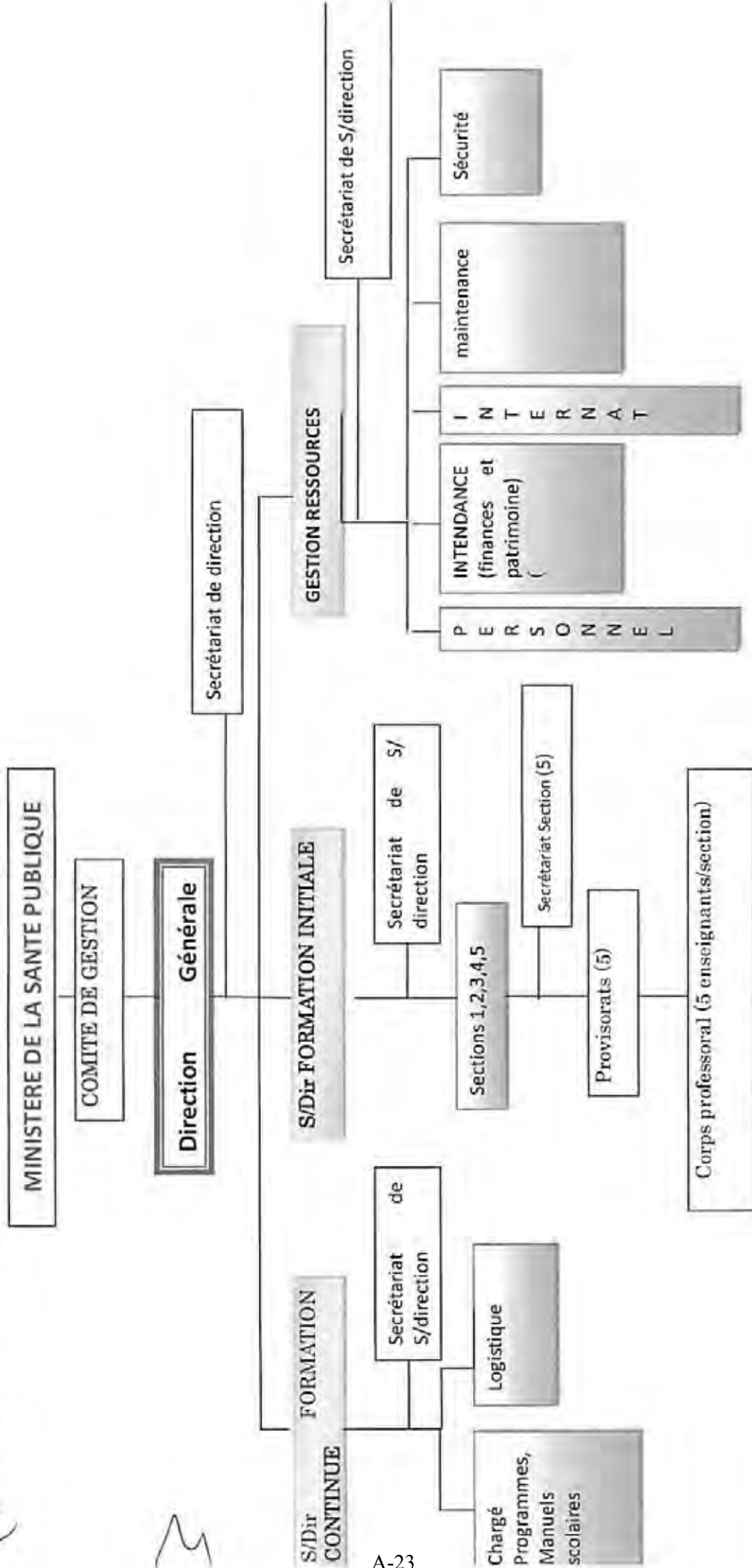
Dans le cadre du Plan National du Développement des Ressources Humaines de la Santé (PNDRHS) en cours d'élaboration, on procède à établir le plan national de la formation des personnels actifs. Étant donné que l'occasion de recevoir une formation continue est un des droits pour tous les personnels sanitaires, le Ministère de la Santé Publique a pour mission de leur en assurer. La direction centrale doit tendre à administrer la formation continue qui est exécutée actuellement par programme et à élaborer le plan d'ensemble en tenant compte de la perspective de développement de carrière des personnels sanitaires. Par ailleurs, il est indispensable d'établir et de renforcer le système de suivi.

K

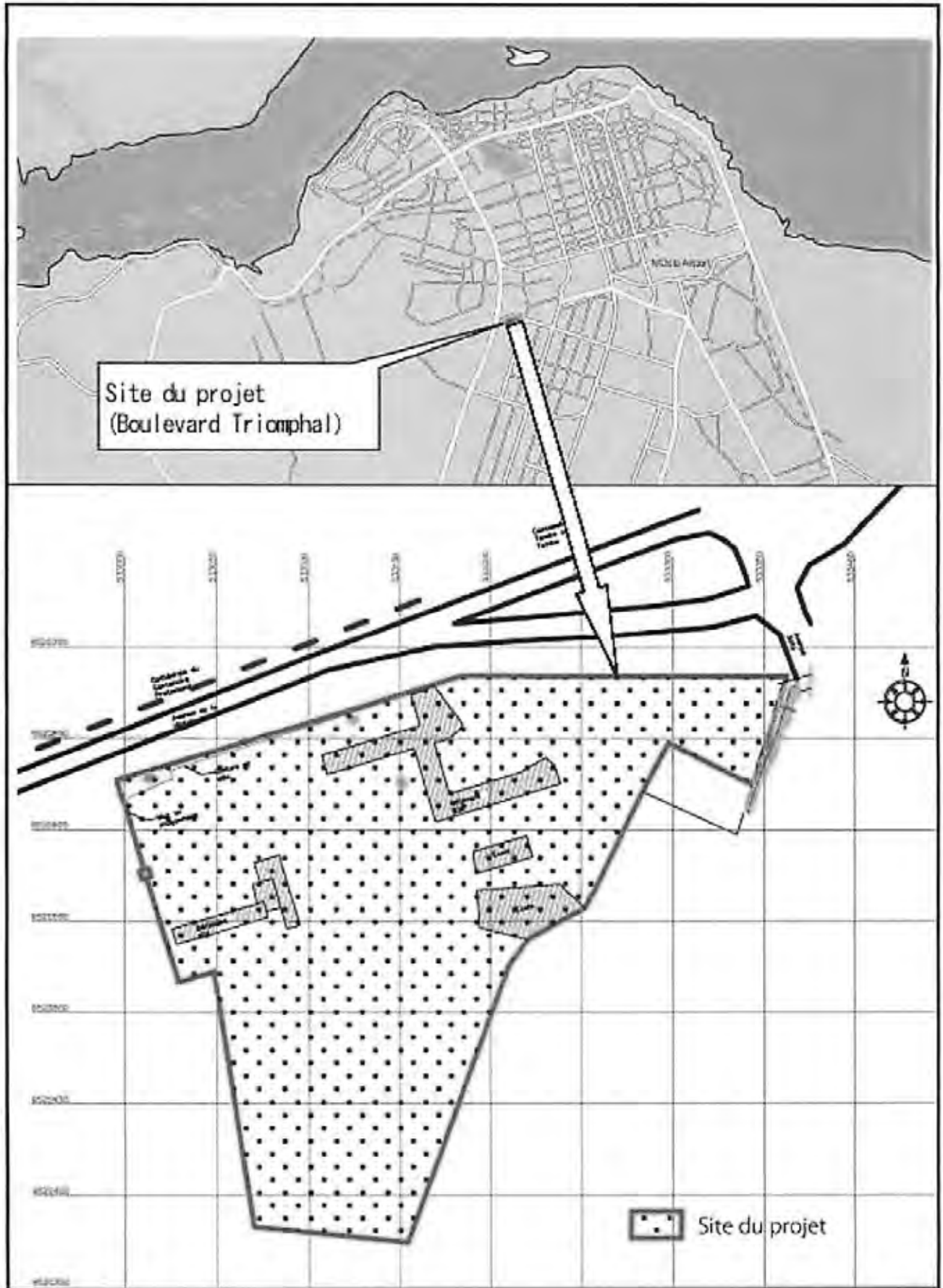
M

6

Annexe 9. : Projet de l'organigramme de nouvel IEMK



Annexe 10. : Plan de délimitation du terrain à bâtir



26

M

26


**PROCES-VERBAL
RELATIF A L'ETUDE PREPARATOIRE
POUR
LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
MEDICAL DE KINSHASA
EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
(Explication du rapport abrégé)**

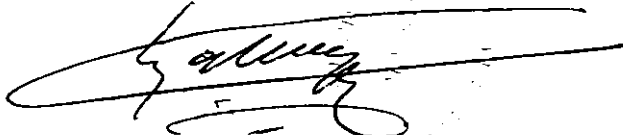
En mars 2010, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée JICA) a envoyé une mission d'étude préparatoire pour le projet d'aménagement de l'Institut d'Enseignement Médical de Kinshasa (ci-après désigné Projet) en République Démocratique du Congo (ci-après désignée RDC) pour effectuer des discussions et des études sur le terrain, et a préparé le rapport abrégé de l'étude du concept sommaire à l'issue desdits travaux et de l'analyse au Japon.

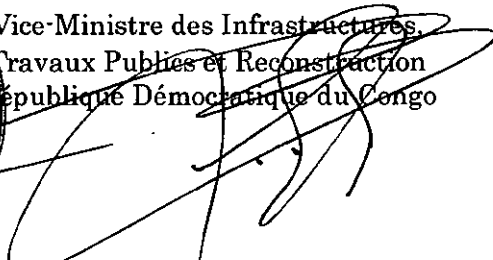
Pour expliquer le contenu de ce rapport au gouvernement de la RDC et discuter avec lui, la JICA a envoyé, de nouveau, du 25 juillet au 3 août 2010 en RDC une mission d'étude préparatoire de coopération chargée de l'explication dudit rapport (ci-après désignée Mission) conduite par M.YONEZAKI Eiro, Représentant Résident du Bureau de la JICA en RDC.

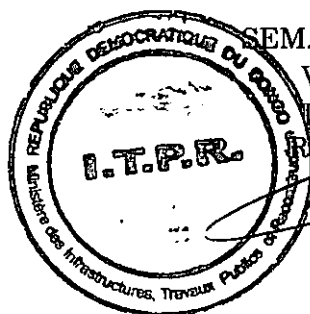
A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé les points principaux mentionnés dans les pages suivantes.

Fait à Kinshasa, le 3 août 2010


M. YONEZAKI Eiro
Chef de la mission d'étude préparatoire de coopération
Agence Japonaise de Coopération Internationale


SEM. Dr. Victor MAKWENGE KAPUT
Ministre de la Santé Publique
République Démocratique du Congo


SEM. Gervais NTIRUMENYERWA KIMONYO
Vice-Ministre des Infrastructures,
Travaux Publics et Reconstruction
République Démocratique du Congo



1. Contenu du rapport abrégé

La Mission a expliqué à la partie congolaise le rapport abrégé de l'étude du concept sommaire. Par la suite, les deux parties ont confirmé le contenu de ce rapport à travers la discussion dont les questions et réponses principales sont indiquées en Annexe-2. Pour ce qui concerne les modifications du rapport abrégé, les deux parties se sont mises d'accord que la Mission les reflétera dans l'établissement du rapport définitif.

2. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

La partie congolaise a pris connaissance des principaux travaux et prestations qui incombent à la partie congolaise ainsi que du système de la coopération financière non remboursable du Japon, indiqués en Annexes-5 et -6 du PV signé le 23 mars 2010 par les deux parties.

3. La JICA achèvera d'établir le rapport définitif et l'enverra à la partie congolaise au mois de novembre 2010.

4. Les deux parties se sont engagées à ne pas divulguer à des tiers le contenu détaillé des équipements et des informations techniques du Projet ainsi que les coûts approximatifs estimés du Projet avant la conclusion de tous les contrats du Projet. En outre, la partie congolaise est informée que les chiffres des travaux de la partie japonaise décrits dans l'Annexe-1 ne sont pas définitifs, mais sont éventuellement modifiables.

Dans ces conditions, la partie japonaise avisera à la partie congolaise des modifications.

5. Autres

5-1 La partie congolaise comprend que la décision officielle de la mise en œuvre du Projet nécessite l'approbation du Conseil des ministres du Gouvernement du Japon, c'est-à-dire que le contenu du projet de coopération ne doit pas être considéré comme définitif avant cette approbation. Par ailleurs, elle comprend qu'il est prévu qu'en rapport avec le système de l'année budgétaire du Japon, le budget du projet de coopération est séparé en deux : l'un pour les travaux jusqu'à l'approbation du dossier d'appel d'offres et l'autre pour les travaux ultérieurs et qu'un Echange de Note sera conclu pour chaque budget.

5-2 La Mission a réaffirmé que l'organisme responsable de l'ensemble du projet est le Ministère de la Santé Publique (MSP) et l'organisme responsable des travaux de construction est le Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction (MITPR). En outre, il a été fixé que les deux ministères seront responsables de mise en œuvre de l'appel d'offres, mais le contrat avec le contractant sera signé par le MITPR.

5-3 Pour que le nouvel IEMK soit fonctionnel en tant qu'école nationale pilote pour la

formation des ressources humaines A2 du pays, il est nécessaire d'utiliser et d'entretenir correctement les installations et les équipements aménagés par le présent projet. En ce qui concerne l'entretien et l'exploitation de l'école, la partie congolaise a donné son accord qu'en plus des recettes de l'école, le Ministère de la Santé Publique budgétise les frais nécessaires.

5-4 Les deux parties se sont mises d'accord que le présent projet est placé parmi les programmes de coopération bilatérale nippo-congolaise et que le présent projet devra se réaliser en ayant pour objectif national de contribuer à l'amélioration de l'enseignement des sciences de la santé du pays en qualité et en quantité (en termes de personnels formés et de nouvelles filières) en faisant fonctionner le nouvel IEMK en tant qu'école nationale pilote du personnel de santé A2.

5-5 En ce qui concerne l'élaboration de l'arrêté ministériel portant sur l'unification/la fermeture des IEMs et ITMs non viables et sur la reconstruction de l'IEMK en tant qu'école nationale pilote, la partie congolaise a réconfirmé qu'elle avance dans la préparation concrète.

5-6 La Mission a expliqué à la partie congolaise que les coûts approximatifs estimés du Projet indiqués en Annexe-1 comprennent les frais de réserve pour les contingences imprévues et que ces derniers seront déterminés ultérieurement par le Gouvernement du Japon. D'autre part, elle a expliqué que les frais de réserve seront compris dans le montant inscrit dans l'Echange de Notes et que l'utilisation et la procédure desdits frais de réserve seront faites conformément aux Directives déterminées par la JICA.

Annexe-1 : Coûts approximatifs estimés du Projet

Annexe-2 : Modifications à apporter au rapport abrégé



Annexe-1 Coûts approximatifs estimés du Projet

En cas de mise en œuvre du projet de coopération, le montant total des coûts approximatifs estimés s'élève à environ 1.866,5 millions de yens (1.853,9 millions de yens à la charge de la partie japonaise et 12,6 millions de yens à la charge de la partie congolaise). Sur la base de la segmentation des tâches assignées aux deux parties et suivant les hypothèses des calculs indiquées ci-dessous, les détails des coûts à la charge de deux parties sont estimés comme montrés ci-après. Cependant, ces chiffres ne signifient pas les montants plafonds pour l'approvisionnement qui seront déterminés dans l'E/N.

(1) Coût à la charge de la partie japonaise

Coût estimé du projet de coopération : Environ 1.853,9 millions de yens

Tableau-1 Coût à la charge de la partie japonaise

Rubrique	Coût approximatif estimé (millions de yens)
(1) Coût de construction	1.403,4
(2) Equipements	59,6
(3) Concept d'exécution et supervision des travaux	209,8
(4) Frais de réserve	181,1
Total	1.853,9

Note : Les chiffres du coût ne sont pas définitifs, mais sont éventuellement modifiables.

(2) Coût des travaux principaux à la charge de la partie congolaise : Environ 139.150 dollars US (Environ 12,6 millions de yens)

Tableau-2 Coût à la charge de la partie congolaise

Rubrique	Coût approximatif estimé
(1) Commissions concernant les arrangements bancaires	18.300 dollars US (1,67 millions de yens)
(2) Travaux d'enlèvement des bâtiments existants	Les travaux sont déjà entamés
(3) Travaux d'aménage (de l'eau de l'électricité, de communication)	118.600 dollars US (10,8 millions de yens)
(4) Aménagement extérieur (plantation des arbres seule)	2.250 dollars US (0,2 millions de yens)
(5) Construction du mur de clôtures et portails aux alentours du terrain	225.620,00 dollars US
Total	139.150 dollars US (12,6 millions de yens)

Note : Les chiffres du coût ne sont pas définitifs, mais sont éventuellement modifiables.

Le coût des travaux de branchement avec le réseau d'évacuation des eaux public, de la préparation de la route d'accès etc. sera déterminé ultérieurement.

(3) Hypothèses des calculs

- ① Date de l'hypothèse : Avril 2010
- ② Taux de change : (les moyennes TTS de 6 mois)
 - Dollars US : US\$1,00 = 91,2 yens
 - Euros : €1,00 = 130,6 yens
- ③ Durée d'approvisionnement : Les périodes de concept détaillé et d'approvisionnement en équipements sont indiquées dans le tableau du calendrier d'exécution.
- ④ Autres : L'estimation est faite conformément au système de la coopération financière non remboursable du Japon.

Annexe-2 Modifications à apporter au rapport abrégé

1. Modifications à apporter au rapport abrégé

No	Paragraphe	Avant modification	Après modification
1	2-3-1 (1) 1)	Le plan cadastral révisé montre que la surface du terrain qui appartient au Ministère de la Santé Publique est d'environ 6 hectares. Cependant, vu qu'il existe une école construite sans autorisation, quelques parcelles cultivées non autorisées etc., il a été fixé qu'un terrain d'environ 4 hectares excepté de tels terrains occupés sans autorisation est le site de construction après concertation avec la partie congolaise.	Le plan cadastral révisé montre que la surface du terrain qui appartient au Ministère de la Santé Publique est d'environ 6 hectares. Cependant, vu qu'il existe une école construite sans autorisation, quelques parcelles cultivées non autorisées etc., il a été fixé qu'un terrain situé en face de la route au nord est le site de construction après concertation avec la partie congolaise.
2	2-3 (1) 2)	Comme la partie congolaise n'a pas obtenu le plan de construction routière, le plan exact de la construction de la route en face du site est incertain. Il faut vérifier la limite du site au côté nord après achèvement des travaux de construction routière (prévu avant le 30 juin 2010).	Les travaux routiers sont presque achevés. Cependant, il reste un terrain non aménagé près de la limite du site du projet. Il y a lieu de déterminer la ligne de délimitation nord du site, la position de l'entrée principale etc. par la consultation avec la partie congolaise en se référant au plan de construction routière correcte que la partie congolaise soumettra à la partie japonaise.
3	2-2	(Rien)	7) Les normes et codes de construction n'étant pas encore établis en RDC, il est prévu d'appliquer en principe la norme française (AFNOR). Egalement, on applique la norme de construction japonaise pour le design structurel et la norme internationale pour ce qui concerne le design d'équipements de bâtiment.
4	2-3-2 (3) 2)	2) Normes et codes de construction Les normes ou codes de construction n'étant pas encore établis en RDC, on applique généralement les normes de	(Rien)

Annexe-2 Modifications à apporter au rapport abrégé

		<p>construction et les règlements de construction internationaux (surtout ceux d'un pays européen). Pour l'élaboration du concept du présent projet, on applique ces normes et règlements. Egalement, on applique dans certains cas la loi de construction japonaise et se réfère aux normes et règlements de construction établis par l'Institut Architectural Japonais pour les méthodes d'analyse et de design.</p>	
5	2-5-2.3)	<p>Comme il est bien possible qu'il faille beaucoup de temps pour obtenir l'autorisation de construire, il est nécessaire de faire les préparatifs pour plus de sûreté. Lorsqu'on ne reçoit pas de réponse du Ministère de l'Urbanisme et Habitat plus de 60 jours après le dépôt d'une demande d'autorisation de construire, on peut considérer la demande comme acceptée (donc la construction est autorité) et entamer les travaux de construction.</p>	<p>Pour obtenir l'autorisation de construire, il faut déposer une demande au Ministère de l'Urbanisme et Habitat. Cette formalité nécessite 60 jours au maximum.</p>
6	2-5-2.4)	<p>Il existe de nombreux constructeurs locaux. Cependant, ils sont tout à fait différents par leur taille et capacité technique. Alors, il faut choisir les sous-traitants excellents après avoir examiné leur capacité avec la prudence.</p>	<p>Le contractant japonais a le droit de choisir des entrepreneurs locaux comme sous-traitant et devra assumer la responsabilité de leur exécution. Pour s'assurer de la qualité d'exécution des travaux, il peut se référer à la liste des entrepreneurs enregistrés au MITPR.</p>
7	3-1.1)	<p>Fourniture des données et documents nécessaires au Projet.</p>	<p>Fourniture des données et documents nécessaires au Projet suivant la disponibilité</p>
8	3-1.2)	<p>Fourniture des informations nécessaires pour assurer la sécurité du site du Projet et celles liées à la sécurité en général</p>	<p>Fourniture des informations nécessaires pour assurer la sécurité du site du Projet et celles liées à la sécurité en général, mais ceci suivant la disponibilité.</p>

Annexe-2 Modifications à apporter au rapport abrégé

2. Autres commentaires

(1) Considérations sociales et environnementales

En ce qui concerne les mesures préventives contre les bruits, vibrations, eaux usées etc. à prendre pour les alentours pendant les travaux, le Consultant mènera une étude sur les lois et règlements en la matière en vigueur en RDC au cours de la période du concept d'exécution et les décrira comme instructions au constructeur dans le dossier d'appel d'offres.

(2) Lignes de circulation dans l'enceinte

Pour ce qui concerne la position de l'entrée principale de la route en face à l'emplacement du site et les lignes de circulation, la Mission étudiera en se référant au plan détaillé de la construction routière que la partie congolaise lui présentera.

(3) Contrôle de la qualité du béton

Concernant les essais pour le contrôle de la qualité du béton que le laboratoire national en charge ne peut pas effectuer, le Consultant précise dans les instructions au constructeur que ce dernier devra faire ces essais par lui-même sous le contrôle du Consultant.

(4) Rubriques à examiner dans le concept détaillé

L'ameublement de l'internat des élèves, le plan d'unité du logement des enseignants, les mesures préventives contre les moustiques, la disposition des tables et chaises, les toilettes annexes de la réfectoire, la salle pour la personne en charge de discipline etc. seront examinés lors du concept d'exécution.



NOTE TECHNIQUE
RELATIVE A L'ETUDE PREPARATOIRE POUR
LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT MEDICAL
DE KINSHASA EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Concernant l'étude préparatoire pour le projet d'aménagement de l'ITEMK, le procès-verbal des discussions a été signé le 23 mars 2010 entre la partie congolaise et la Mission JICA.

L'équipe de consultants de la Mission JICA a mené ses études et discuté avec la partie congolaise sur la base dudit procès-verbal. A travers la discussion, les deux parties se sont mises d'accord sur les éléments principaux suivants.

1. Plan des installations

(Note : Le présent plan des installations n'est pas définitif et éventuellement modifiable selon le résultat de l'analyse approfondie au Japon ainsi que celui de l'examen sur le budget.)

- Plan des installations (surface unitaire et nombre des salles) (Annexe-1)
- Plan de zonage (Annexe-2)
- Plans d'unité (Annexe-3)
- Plan d'ensemble et plans d'étage (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) (Annexe-4)
- Liste d'utilités (équipements de bâtiment, réseaux divers) (Annexe-5)

2. Plan des équipements

(Note : Le présent plan des équipements n'est pas définitif et éventuellement modifiable en quantité et en spécifications selon le résultat de l'analyse approfondie au Japon ainsi que celui de l'examen sur le budget.)

- Plan des équipements (Annexe-6)

3. Coût estimé des travaux à la charge de la partie congolaise

- Démolition des bâtiments délabrés existants, adduction d'eau et d'électricité, construction d'une clôture temporaire, paysage (implantation d'arbres) etc. (Annexe-7)

(Il est prévu que ces travaux seront faits par l'utilisation des fonds de contrepartie.)

4. Circulation de l'autobus (proposition)

- Plan d'exploitation de l'autobus (calendrier hebdomadaire et carte de la circulation de l'autobus) (Annexe-8)

5. Plan d'utilisation de la salle à multibuts

- Plan d'utilisation de la salle à multibuts avec le calendrier annuel des activités (séminaires etc.) (Annexe-9)

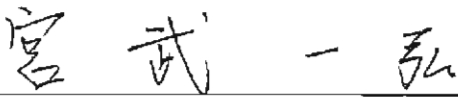
6. Budgétisation du coût

- Coût d'exploitation et d'entretien des installations et équipements (Annexe-10)

7. Mise à disposition des ressources humaines

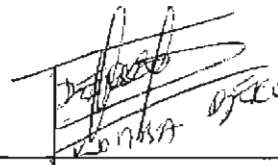
- Organigramme de nouvel IEMK (révisé). (Annexe-11)
- Plan de la mise à disposition des ressources humaines de nouvel IEMK. (Annexe-12)

Fait à Kinshasa, le 2 avril 2010



M. Kazuhiro Miyatake

Chef d'équipe de consultants
de la Mission JICA relative à l'étude
préparatoire
Japon



M. Komba Djeko

Directeur de l'Enseignement des
Sciences de Santé
Ministère de la Santé Publique
République Démocratique du Congo



Annexe-1 Plan des installations (surface unitaire et nombre de salles)

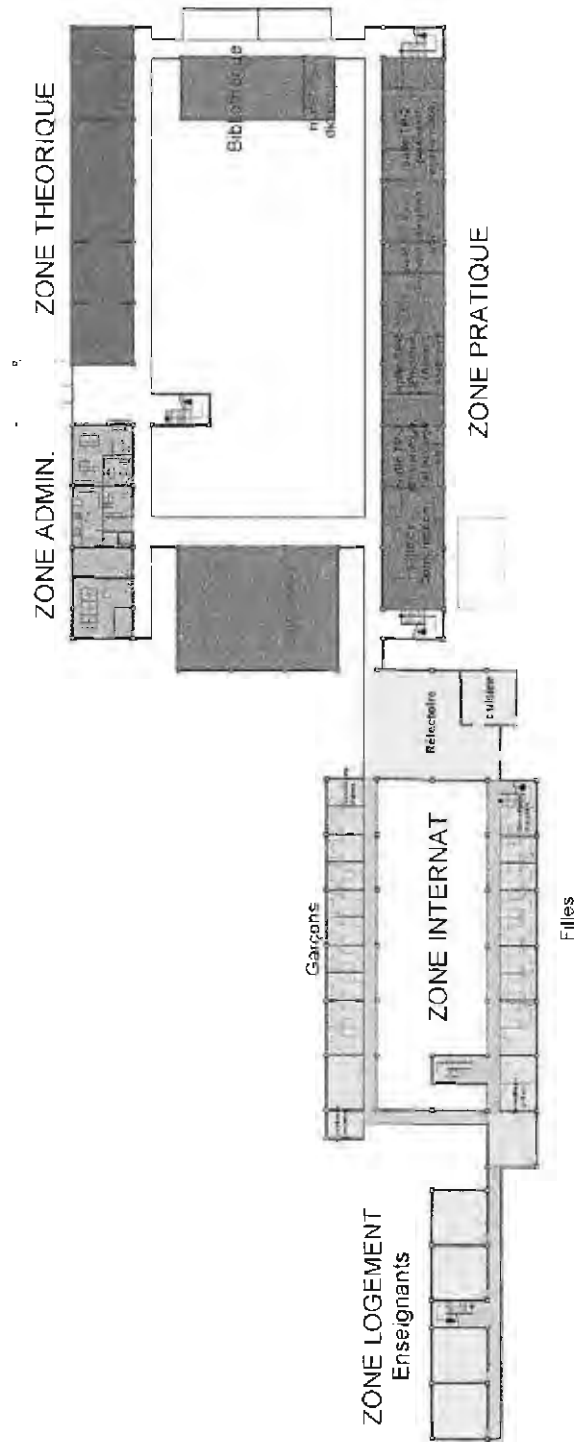
Installation	Division	Nom de salle / local etc	Objectifs d'utilisation	Draft du plan			Remarque
				Nombre de salles	Surface (m ²)	Volume (m ³)	
Installations scolaires	Cours magistraux, travaux pratiques etc	Salles de classe et de professeurs					
		1-1. Salles de classe					
		Salles de classe (Grandes)	Cours magistraux	6	64	284	
		Salles de classe (Petites)	Cours magistraux	9	32	288	
		1-2 Salles de professeurs					
		Section Infirmiers	Chef de section, professeur, enseignants à plein temps et partiel	1	64	64	
		Section Accoucheuses	Chef de section, professeur, enseignants à plein temps et partiel	1	64	64	
		Section Assistants en pharmacie	Chef de section, professeur, enseignants à plein temps et partiel	1	64	64	
		Section Techniciens d'assainissement	Chef de section, professeur, enseignants à plein temps et partiel	1	64	64	
		Section Techniciens en labo	Chef de section, professeur, enseignants à plein temps et partiel	1	64	64	
		2 Salles de pratiques					
		Salle TP-1 (Infirmiers, Accoucheuses)	Soins de base d'infirmerie, travaux pratiques de soins d'adulte (membrage de corps au moyen du simulateur, changements de la position du corps) Pratiques du déplacement patient, naissance, piqure etc.) Pratiques néonatalogie-pédiatrie au moyen du simulateur Membrage de corps, pansement, fixation du trépan d'alimentation en nutrition, aspiration gastrique, prélèvement du sang)	1	160	160	
		Salle de préparation pour Salle TP-1	Préparation de médicaments (dosage), exposition des médicaments	1	32	32	
		Salle TP-2 (Pharmacie)	Observation des parasites, vecteurs etc. pratiques anatomiques, exposition des oculations	1	64	64	
		Salle de préparation pour Salle TP-2		1	32	32	
		Salle TP-3 (Entomologie, bactériologie etc)		1	128	128	
		Salle de préparation pour Salle TP-3		1	32	32	
	Salle TP-4 (Pratiques d'examen labo)		1	96	96		
	Salle de préparation pour Salle TP-4		1	32	32		
	Salle TP-5 (Physique, chimie, anatomie)	En commun pour toutes les sections (Chimie, physique, anatomie)	1	128	128		
	Salle de préparation pour Salle TP-5		1	32	32		
	Salle TP-6 (Informatique)	Enseignement de base de l'informatique, gestion fichier, maintenance 25 ordinateurs	1	96	96		
	Salle de préparation pour Salle TP-6		1	32	32		
Gestion	3. Autres locaux						
	Bibliothèque	Complément la salle de lecture personnels	1	128	128	Nombre de livres, ouvrages d'écrits libre aux livres	
	Salle de préparation matériels didactiques	Reunions, assemblées, éducation physique	1	32	32		
	Salle à multiples		1	320	320		
	Bureau 36	Bureau pour D ^r de Ministère de la santé	1	32	32		
	Bureau du directeur		1	32	32		
	Bureau de chef de section		1	64	64		
	Bureau administratif	Pour les moyens généraux, maintenance	1	64	64		
	Salle de réunion	Pour 30 élèves	1	64	64		
	Infirmierie	Gestion de santé	1	32	32		
		Coulours, escaliers, toilettes, magasins etc				1412	
Sous-total						4.637	
Cuisine	Internat hommes	Sur la base du nombre total, hommes et femmes	10	16,5	165	Personels 20	
	Internat femmes	Sur la base du nombre total, hommes et femmes	50	16,5	825	Personels 100	
	Internat enseignants	Sur la base du nombre total, hommes et femmes	7	60	420		
	Refectoire	Salle à manger cuisine etc.	1	160	160	Cuisine commune	
	Buanderie	Uniformes d'élèves, linges drap etc. de stège	1	24	24		
	Douches (hommes et femmes)	Pour les élèves	2	24	48		
							394
Sous-total						2.526	
Locaux annexes	Poste de gardiens	Poste de gardiens	1	24	24		
	Sous-total						24
Total						6.587	

76

2000

Annexe-2 Plan de zonage

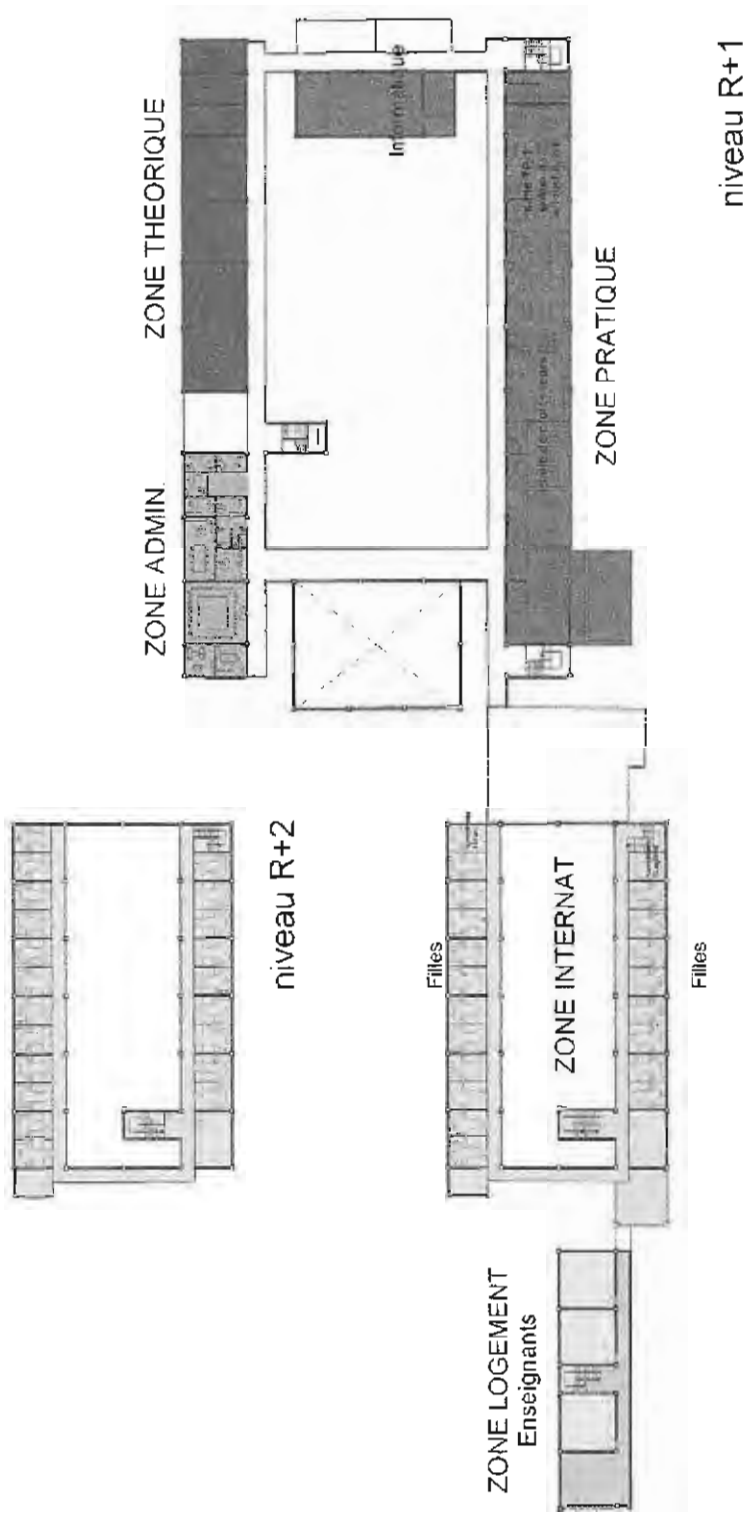
Plan de zonage au niveau rez-de-chaussée



2

RECOP

Plan de zonage au niveau R+1 / R+2

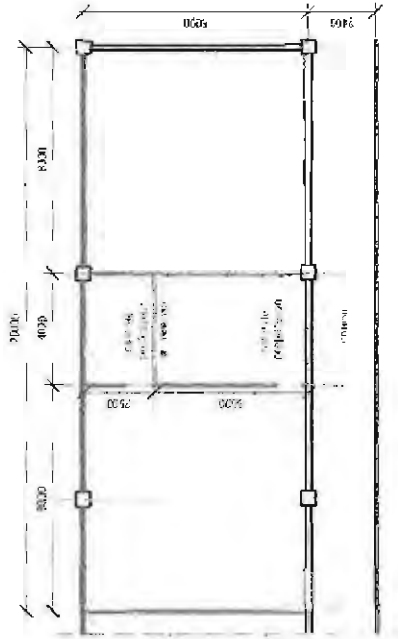


Ech: 1 / 500
2 avril 2010

9/2

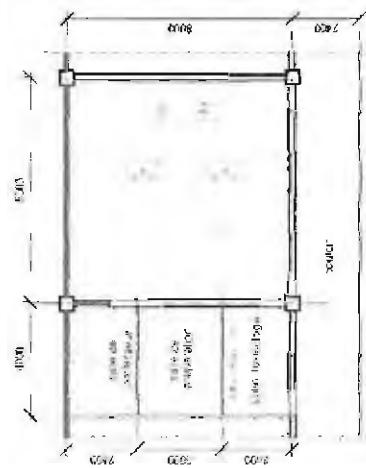
Annexe-3 Plans d'unité

Salle TP-1



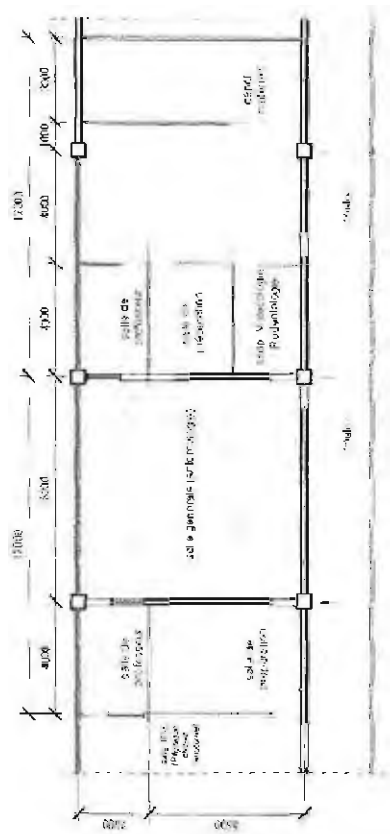
salle TP-1 (laboratoire, accoucheuse) (30 places)
salle TP-1 (实验室, 产床) (30 个座位)

Salle TP-2



salle TP-2 (Assistant en pharmacie) (10 places)
salle TP-2 (助理药剂师) (10 人)

Salle TP-3

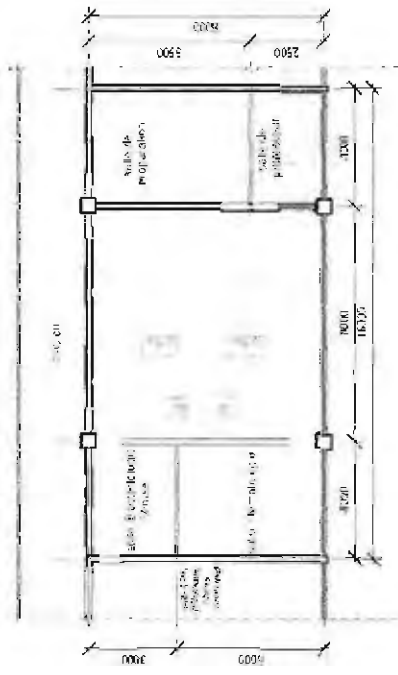


salle TP-3 (Entomologie, accoucheuse) (30 places)
salle TP-3 (昆虫学, 产床) (30 个座位)

10

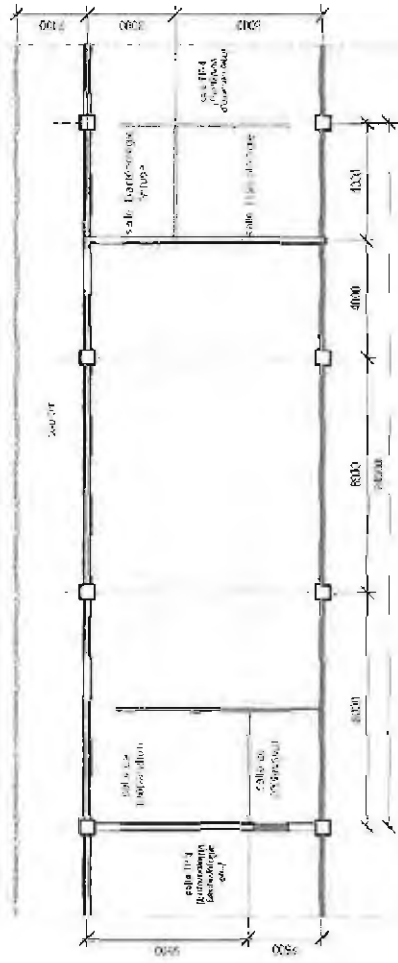
20

Salle TP-4



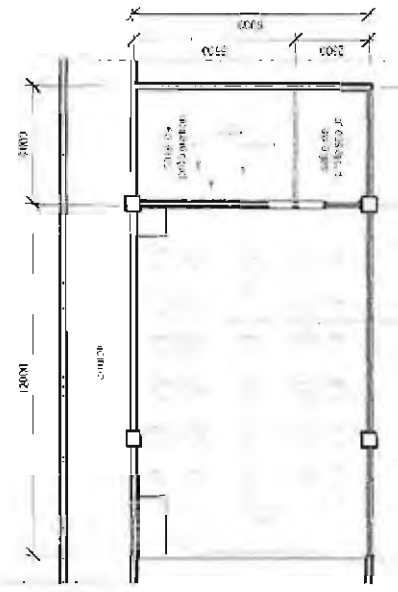
salle TP-4 (Pratiqués d'écritures labo) (10 pers)
salle TP-4 (習字-実習室) (10 名)

Salle TP-5



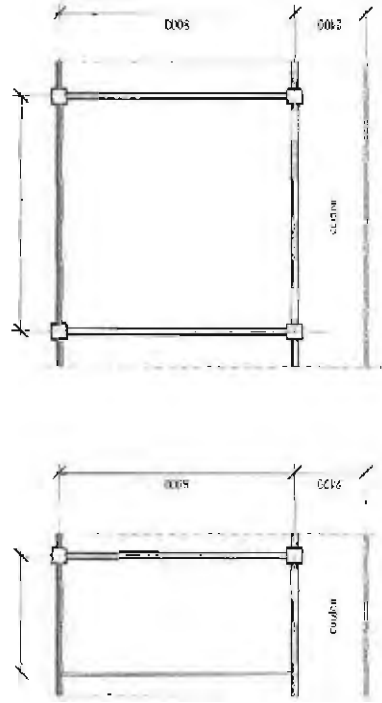
salle TP-5 (Physique chimie anatomie) (30 pers)
salle TP-5 (物理、化学、解剖) (30 名)

Salle TP-6



salle TP-6 (Informatique) (30 pers)
salle TP-6 (情報処理実習室) (30 名)

Salle de classe

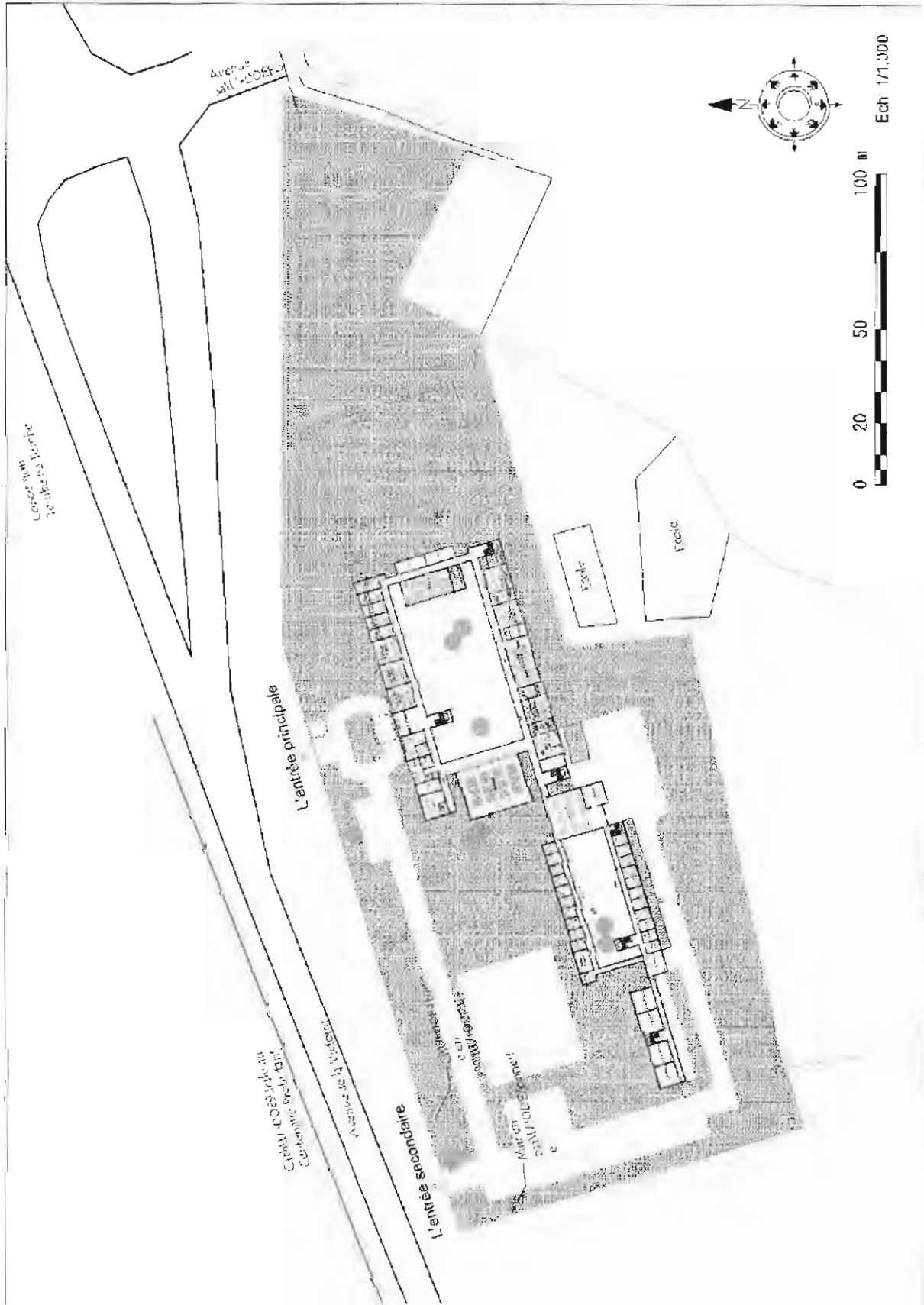


SALLE DE CLASSE (10 pers)

grande salle de classe (30 pers)

Handwritten signature or mark at the bottom right corner.

Annexe-4 Plan d'ensemble



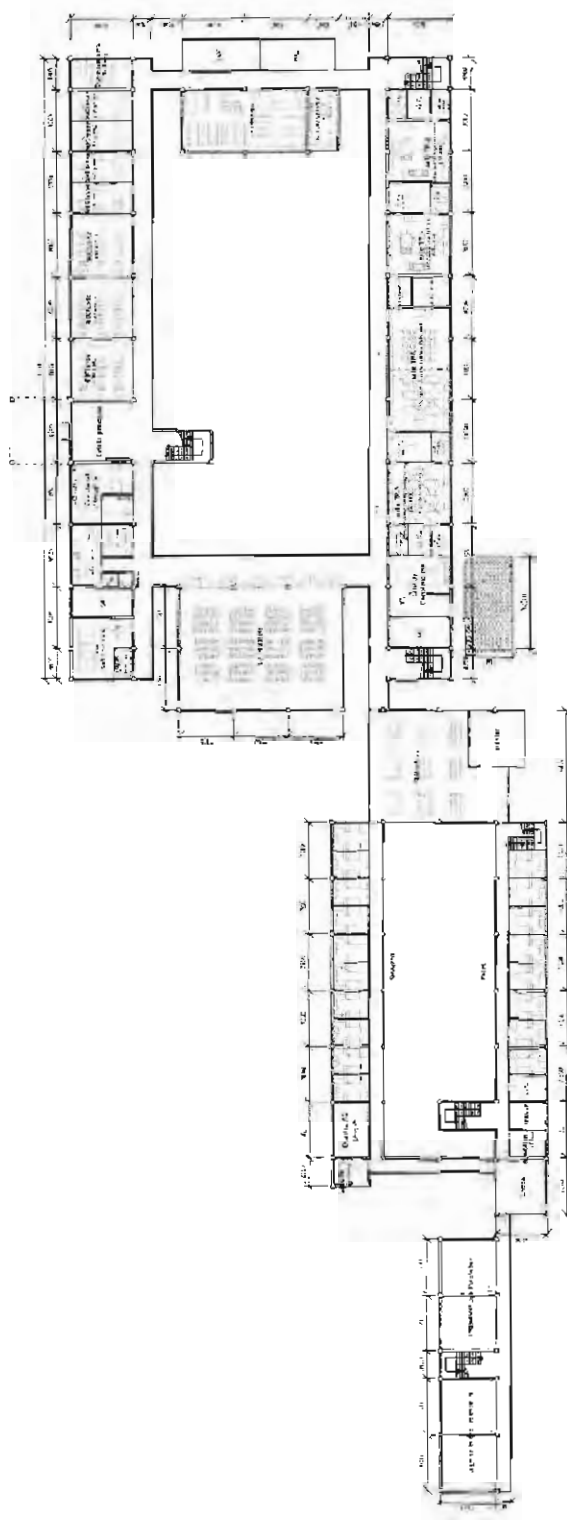
DE 02/25

7/6

Handwritten mark

**Annexe-4 (2)
Plan d'étage du rez-de-chaussée**

Plan du Rez-de-chaussée

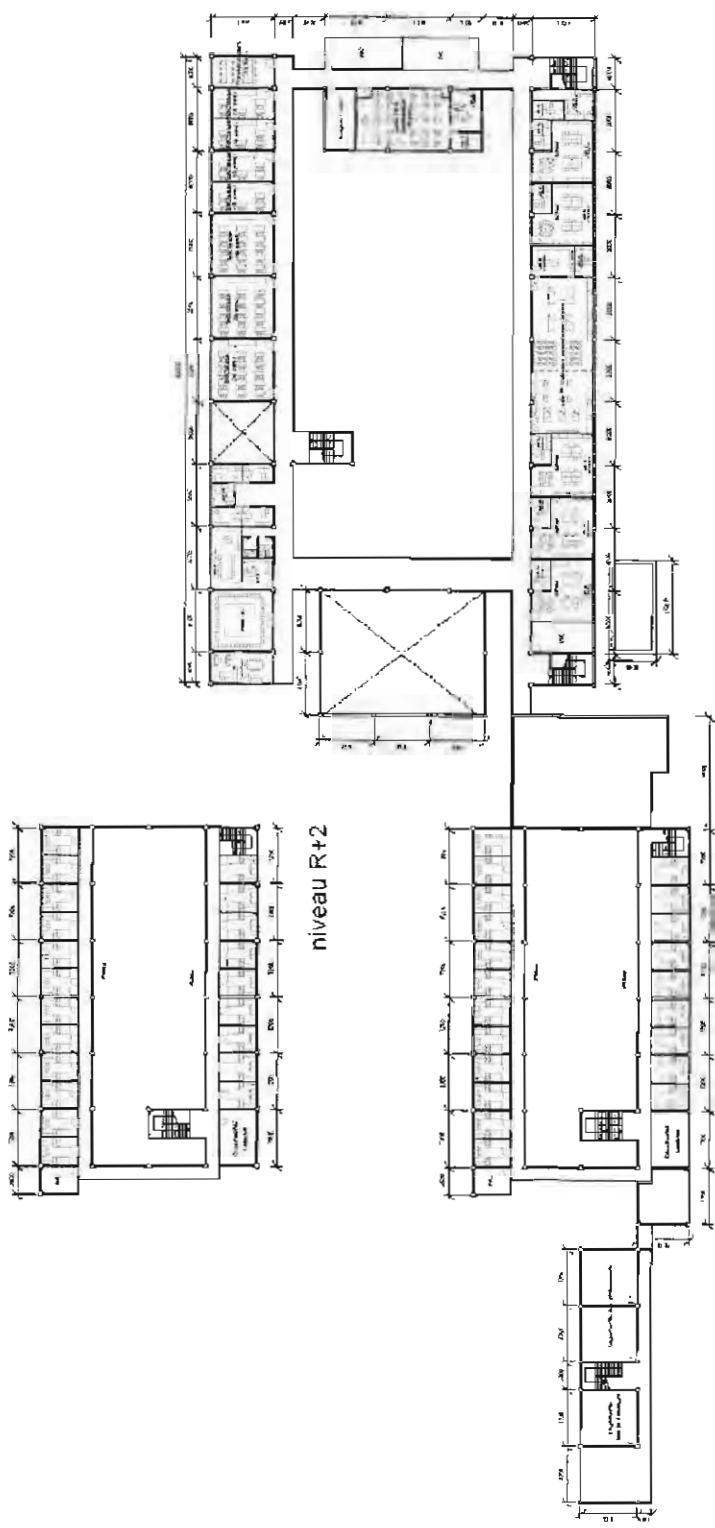


Ech : 1/500
2 avril 2010

Handwritten mark

Annexe 4 (3)
Plan d'étage du 1^{er} étage

Plan du niveau R + 1 / R+2



niveau R+1

2. Ech: 1/500
2 avril 2010

Annexe-5 Liste d'utilités (équipements de bâtiment, réseaux divers)

Installation	Division	Nom de salle, local etc	Climatiseur Split type	Ventilateur Mécanique	Plafandreux Type	Plafandreux Lits	Alarme Avertisseurs d'incendie	Téléphone central 1 à 250X	Téléphone Public-Adresse	LAN OnSite Réseau local	Remarques	
Installation de Cours	Cours	1. Salles de classe et de professeurs										
		1-1. Salles de classe										
		Salles de classe (Grande)										
		Salles de classe (Petite)										
		1-2. Salles de professeurs										
		Section infirmiers										
		Section Accoucheuses										
		Section Assistants en pharmacie										
		Section Techniciens d'assainissement										
		Section Techniciens en VHU										
		* Salles de pratiques										
		Salle TP-1 (Infirmiers, accoucheuse)										
		Salle TP-2 (Pharmacie)										
En commun	En commun	Salle de préparation pour Salle TP-2										
		Salle TP-3 (Pharmacologie, biochimie etc)										
		Salle de préparation pour Salle TP-3										
		Salle TP-4 (Pratiques d'examen libéré)										
		Salle de préparation pour Salle TP-4										
		Salle TP-5 (Physique, chimie, anatomie)										
		Salle de préparation pour Salle TP-5										
		Salle TP-6 (Informatique)										
		Salle de préparation pour Salle TP-6										
		Salle TP-6* (Construction lab workshop)										
		Salle de préparation pour Salle TP-7										
		1. Autres locaux										
		2. Bibliothèque										
3. de préparation médicale dictégraphes												
Salle à multibois												
En commun	En commun	Bureau 106										
		Bureau du directeur										
		Bureau de chef de section										
		Bureau sub-assistant										
		Salle de réunion (C)										
		Salle de réunion (F)										
		Infirmière										
		Infirmier hommes										
		Infirmier femmes										
		Infirmier enseignants										
		Infirmier for enseigner										
		Reception										
		Banquette										
Boîtes (Boîtes de lettres)												
Toilettes, points d'eau (chauffe-eau)												
Lécal technique, mécanique etc												
Méga-séchoirs												
Poste de Galvants												
Logerie	Logerie	A. Reception Mount Type Whilometer LT										
		B. Reception Mount Type LT										
		C. Down Light FL										
		D. Surface Mount V-Shaped Type TL										
		E. Surface Mount Type W-Reflector FL										
		F. HDT Lamp										
		G. Surface Mount Type (Water Proof)										
		FL. Lampes fluorescentes										
		Système téléphonique										
		D. Ligne simple										
		J. Téléphone Outlets C/W Telephone										
		Δ. Sonde Téléphone										
		Système mécanique										
I. Supply & Exhaust Fan												
II. Supply Fan												
III. Exhaust Fan												
Système électrique												
42. II. Junction W/Alarmateur												
43. Unit for floor												
44P - Amplificateur avec microphone												
Système d'AS (Réseau local (le réseau))												
SW. Communication (Hub)												
○. Serveur LAN RJ45												

Annexe-6 Liste des équipements

No	Catégorie	Numéro de code	Demande révisée	Installations scolaires										Total	
				Pratiques								Autres locaux			
				TP-1 Infirmières, accoucheuse	Salle de préparation (TP-1)	TP-2 Assistants en pharmacie	Salle de préparation (TP-2&TP-9)	TP-3 Entomologie / histologie etc	Salle de préparation (TP-3&TP-9)	TP-4 Pratiques de sciences labo	TP-5 Plaque chimie automatique	TP-6 Informatique	Inscription lab		Salles de bibliothèque
1	Science infirmière	SI-1	Lit d'hôpital	4											4
2		SI-2	Mannequin avec organes (sexe changeable)	2											2
3		SI-3	Simulateur de nouveau né prématuré	2											2
4		SI-4	Anatomie thorax et membres supérieurs	2											2
5		SI-5	Pansement escarres	2											2
6		SI-6	Squelette mâle et femelle	2			1								3
7		SI-7	Anatomie muscles	1				1							2
8		SI-8	Respirateur artificiel (adulte, nouveau né)	3											3
9	Science infirmière accoucheuse	IA-1	Mannequin pour accouchement	6											6
10		IA-2	Bébé mâle et femelle avec cordon ombilical	2											2
11		IA-3	Bassin osseux	2											2
12		IA-4	Bassin de femme avec foetus	1											1
13		IA-5	Différents stades de l'accouchement	1											1
14		IA-6	Position du foetus dans l'utérus	1											1
15		IA-7	Mannequin obstétricale	1											1
16		IA-8	Cuveuse	2											2
17		IA-9	Berceau bébé	2											2
18		IA-10	Balance pese-bébé	2											2
19		IA-11	Touze bébé	2											2
20		IA-12	Ventouse	2											2
21		IA-13	Table d'accouchement	2											2
22		IA-14	Table gynécologique	1											1
23	IA-15	Pèse-personne avec toise (adulte)	1											1	
24	IA-16	Armoire métallique	3											3	
25	IA-17	Table avec roulette	3											3	
26	IA-18	Boîte d'accouchement	3											3	
27	IA-19	Matériel de soins de base	1											1	
28	IA-20	Matériel d'urologie	4											4	
29	IA-21	Chaise roulante	2											2	
30	IA-22	Instruments de Science infirmière (et accoucheuse)	1											1	
31	Technicien de laboratoire assistant en pharmacie	LP-1	Incubateur	1	2	2									5
32		LP-2	Centrifugeuse		4	2									6
33		LP-3	Poupine	2	2	2	1								7
34		LP-4	Hémoglobinomètre et centrifugeuse hématocrite			2									2
35		LP-5	Bain marie	2	2	2									6
36		LP-6	Autoclave à vapeur sur établi	1	1	1	1								4
37		LP-7	Autoclave vertical	1	1	1	1								4
38		LP-8	Distillateur	1		1	1								2
39		LP-9	Microscope binoculaire (pour professeur, avec moniteur)		2	2									4
40		LP-10	Microscope binoculaire (pour élèves)		8	2	5								15
41		LP-11	Spéctrophotomètre	1	1	2	1								5
42		LP-12	Balance de précision ou électronique		3	2									5
43		LP-13	Fridge	1	1	2	1								5
44		LP-14	Retravator		1	1	2								4
45		LP-15	Plaque chauffante	1	1	2	1								5
46		LP-16	Instruments pour techniciens en labo	1	1	1	1								4
47	Technicien d'assainissement	EN-1	Fumigateur								2				2
48		EN-2	Pompe aspirante								1				1
49		EN-3	Topographie								1				1
50	Informatique	ED-1	Ordinateur personnel							32		4	2		38
51		ED-2	Projecteur video										2		2
52		ED-3	Caméra vidéo										2		2
53		ED-4	Photocopieuse									1	1		2
54		ED-5	Appareil de photo numérique										2		2
55		ED-6	Appareil de relecture										2		2
56	Equipements d'intérêt général	GM-1	Autobus												-
57		GM-2	Stabilisateur automatique												-
58		GM-3	Table et chaises pour salle de classe, laboratoire, salle TP etc												-

- Note) 1. Les spécifications et la quantité des articles No. 46, 57 et 58 seront déterminées suivant les résultats de la délibération et de l'étude à poursuivre au Japon.
 2. Les équipements sous l'article No. 57 seront déterminés suivant le résultat de l'étude à poursuivre au Japon.
 3. Les spécifications et la quantité des articles de No. 58 seront arrangées et déterminées après avoir établi le plan des installations.

Etendue des travaux à la charge de deux parties		Budget (Estimation approximative en US\$)
Travaux de la partie japonaise	Travaux de la partie congolaise	
(1) Travaux de bâtiment Travaux de structure, de finition	(1) Préparation du site a) Travaux de pré construction b) Travaux de préparation du terrain: - Démolition des installations existantes - Nivellement du terrain (zone de décharge courante) c) Préparation des installations temporaires pour la période de construction/rénovation. d) Alimentation en eau et en électricité e) Route d'accès temporaire pour la construction	(1) Préparation du site a) (comprenant la route d'accès temporaire) b) La partie japonaise a estimé le coût des travaux. Egalement la partie congolaise l'a estimé et le jugera par l'évaluation synthétique. c) La partie japonaise a estimé le coût des travaux. Egalement la partie congolaise l'a estimé et le jugera par l'évaluation synthétique. d) e)
(2) Travaux électriques Installations de jonction / de puissance, d'éclairage, de prise de courant, système de P/A	(2) Travaux extérieurs et routes d'accès - Travaux de jardinier-paysagiste, plantation, clôture etc. dans le site. - Travaux de routes permanentes autour du site	(2) Travaux extérieurs et voies d'accès 2.250 dollars US (implantation des arbres) (Le coût des travaux de jardinier-paysagiste définitif n'est pas compris.)
(3) Utilités et équipements de bâtiment a) Alimentation en eau Travaux de construction pour AEP depuis la vanne se trouvant au compteur jusqu'au bâtiment et travaux connexes intérieurs pour AEP. b) Système d'égout comprenant la tuyauterie jusqu'au trou d'homme c) Installations d'assainissement (installation de traitement des eaux) d) Réservoir à eau, réservoir surélevé e) Installations de la lutte contre l'incendie f) Système d'alimentation en électricité et de transformateur Travaux de câblage avec le panneau de réception de courant HT dans la sous station aux installations de bâtiment g) Système de télécommunication Travaux de câblage du MDF (répartiteur principal) aux installations de bâtiment, comprenant l'installation de conduit depuis le point de branchement situé à la limite du site au MDF. h) Système de protection d'éclairage i) Système d'éclairage au site	(3) Utilités et équipements de bâtiments a) 1.290,01 dollars US b) Non nécessaire (comprenant l'évacuation des eaux pluviales) c) Non nécessaire d) 115.322 dollars US (Frais de branchement) (Frais de branchement US\$ /kVA) (Caution de consommateur US\$ /kVA) (Timbres fiscaux US\$)	
(4) Travaux extérieurs	(4) Utilités et équipements de bâtiment a) Alimentation en eau Construction de la ligne d'alimentation à la vanne d'eau située au compteur d'eau comprenant ce dernier. b) Egot Travaux de tuyaux depuis le trou d'homme dans le site à la canalisation existante comprenant les travaux de réparation de la rigole existante. c) Drainage d'eau pluviale Conduit de drainage depuis le site à la canalisation existante comprenant les travaux d'élargissement de la canalisation existante. d) Travaux électriques Câblage depuis le point d'alimentation.	

Travaux de la partie japonaise	Travaux de la partie congolaise	Budget (Estimation approximative en US\$)
(5) Voirie, passages, parkings dans le site Equipements pour l'enseignement, la formation et l'exploitation / la maintenance	c) Travaux de télécommunication Câblage (pour la téléphonie Direct / Extension / Publique) depuis le MDF / PABX existant au point de distribution pour le nouveau IDF/PABX.	e) 2.000 dollars US (connexion internet ligne dédiée par fibre optique) (Frais de branchement US\$/ligne·temps)
(6) Local électrique, technique pour le groupe électrogène, la pompe etc.	f) Approvisionnement en gaz (LPG).	f) US\$/mois
	(4) <u>Autres</u>	(4) <u>Autres</u>
	a) Travaux gouvernementaux comprenant l'application et l'obtention des approbations et permis gouvernementaux	a)
	b) Dédouanement régulier, exonération de taxes et transport intérieur prompt de matériaux de construction et équipements importés.	b)
	c) Commissions bancaires de la banque d'échange extérieur japonaise pour les services bancaires basés sur l'Arrangement Bancaire (A/B), soit commission d "Autorisation de paiement (A/P)" et commission de paiement.	c) 0,1% du montant du projet
	(5) Coût de gestion, d'exploitation et de maintenance pour les bâtiments et installations	(5) Voir Annexe-10
	(6) Exonération de taxes et mesures préférentielles nécessaires pour les ressortissants japonais et le personnel du pays tiers envoyés pour la construction.	(6)
	(7) Entrée, rentrée et départ réguliers en et de la RDC pour le personnel technique japonais	(7)
	(8) Toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non remboursable du Japon	(8)

Annexe-8 Carte de la circulation de l'autobus



Quartier	Lieu	Etablissement sanitaire
CENTRE	IEM CAMP KOKOLO VIJAN A KALEMBE LEMBE CAMP LUFUNGULA INRB HGPRK NGALIEMA KINTAMBO CAMP TSHAYSHI IEM	Ecole Hopital Militaire de référence Centre de Santé de référence & Maternité Hopital Pédiatrique Centre Hospitalier de la Police Institut National des Recherches Biomédicales Hopital Général de Référence de Kinshasa Clinique Hopital Général de référence Hopital Général de référence Ecole
OUEST	IEM/Ecole LIBIKISTI MAKALA CLINIQUE MONT AMBA(CNPP) CAMP KABILA IEM	Ecole Centre de Santé de référence Hopital Général de référence Clinique Universitaire Centre Hospitalier de la Police Ecole
EST	IEM KINKOLE KINGASANI PILOTE DE MASINA CHRB NDJILI BIAMBA MARIE MUTOMBO SINO-CONGOLAIS TELEMA IEM	Ecole Hopital Général de référence Centre Hospitalier de référence & Maternité Hopital Général de référence Centre Hospitalier Roi Beaudouin 1e Hopital Général de référence Hopital de tertiaire Hopital Général de référence Centre Neurologique Ecole

Handwritten signature or mark in the bottom left corner.

■ Annexe-10 Frais d'éclairage et de chauffage annuels estimés

le 23 mars 2010
Unité: Dollar US

No	Item	Frais annuels	Taxe (15%)	Total	Remarque
1	Frais d'électricité	43.804,8	6570,7	50.375,5	SNEL Besoin maximum :160KW
2	Frais téléphonique	0,0	0	0,0	
3	Frais de communication	28.800,0	4320	33.120,0	Standard TELECOM Ligne optique
4	Frais de combustible pour groupe électrogène	5.740,0	861	6.601,0	Gas-oil
5	Tarif d'eau	8.404,0	1260,6	9.664,6	REDIDESO
6	Frais d'entretien de fosse septique	510,0	76,5	586,5	
	Total	87.258,8	13088,8	100.347,6	

Conditions de calcul

Prix d'électricité unitaire Contrat de moyenne tension 6,6 KV de SNEL, catégorie bureaux

Frais téléphonique et informatique Standard TELECOM Ligne optique 256kbps×2 lignes

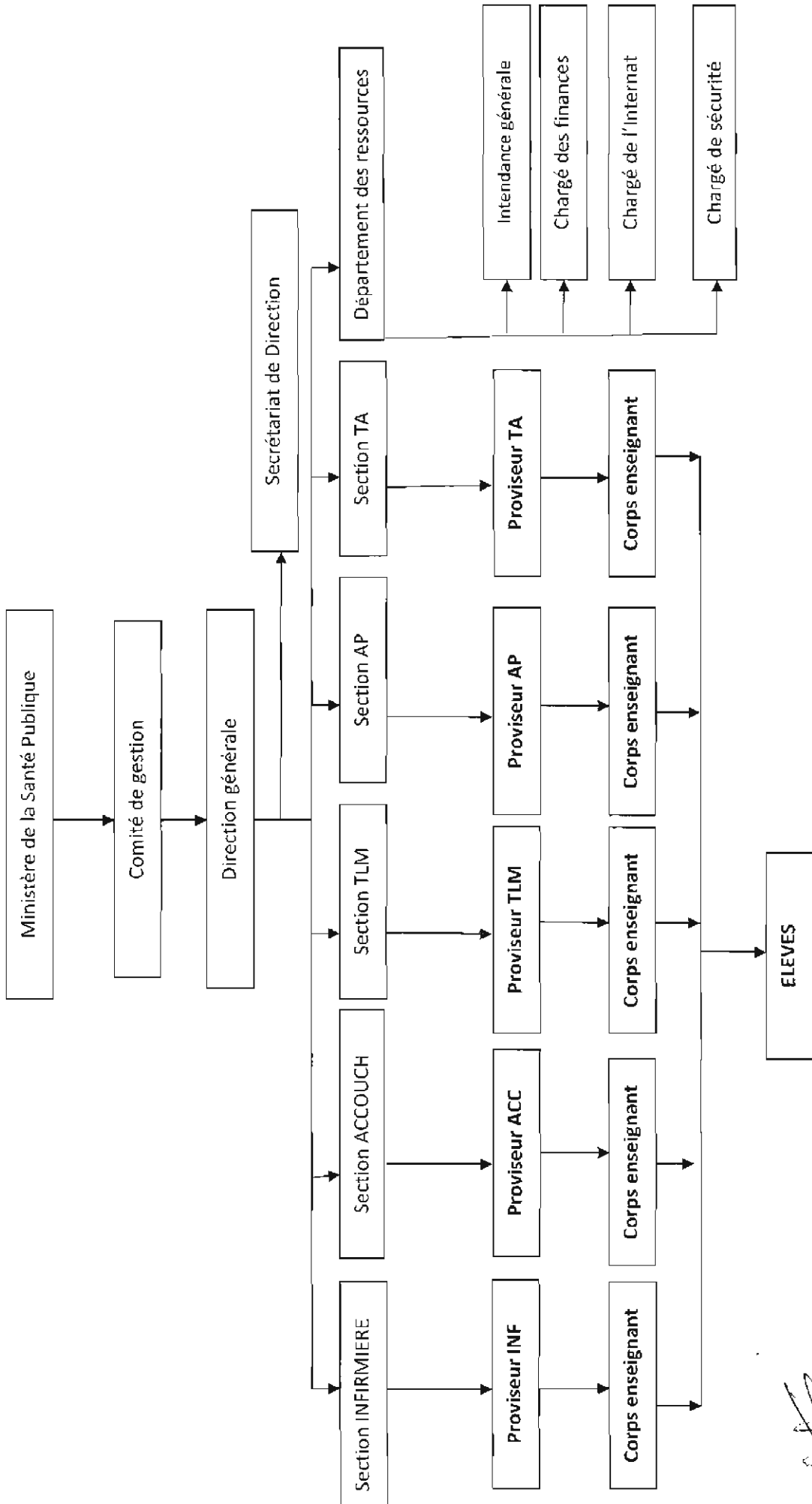
P.U. combustible pour groupe électrogène P.U. gas-oil à la station de gas-oil

Tarif d'eau unitaire Selon le tableau tarifaire de REDIDESO

P.U. du gaz LPG P.U. estimé pour raison de non disponibilité du tableau tarifaire au 22 mars 2010

Frais d'entretien de fosse septique P.U. estimé pour raison de non disponibilité d'information au 22 mars 2010

Annexe- 11 Organigramme de nouveau IEMK



Handwritten signature and date: 2019/10/24

Handwritten mark

ANNEXE-12 MISE À DISPOSITION DES RESSOURCES HUMAINES

STRUCTURE ORGANIQUE DE L'EMECOLE NATIONALE DE KINSHASA

N°	POSTES	FILIERES							AUTRES	TOTAL
		INF	ACC	TLM	AP	TA				
01	DIRECTEUR	-	-	-	-	-	-	1	1	
02	CHEFS DE SECTIONS	1	1	1	1	1	-	-	5	
03	CHEF DE DEPARTEMENT DES RESSOURCES							1	1	
04	PROVISEURS	1	1	1	1	1	-	-	5	
05	SECRETARE DE DIRECTION	-	-	-	-	-	-	1	1	
06	COMMIS DACTYLOGRAPHE	1	1	1	1	1	-	-	5	
07	ENSEIGNANTS A TEMPS PLEIN	5	5	5	5	5	-	-	25	
08	ENSEIGNANTS A TEMPS PARTIEL	-	-	-	-	-	-	-	-	
09	MAITRES DE STAGES	1	1	1	1	1	-	-	5	
10	ENCADREURS DE STAGES	2	2	1	1	1	-	-	7	
11	SURVEILLANTS DE COURS	-	-	-	-	-	-	4	4	
12	SURVEILLANTS D'INTERNAT	-	-	-	-	-	-	2	2	
13	CHARGE D'INTERNAT	-	-	-	-	-	-	1	1	
14	INTENDANT	-	-	-	-	-	-	1	1	
15	CUISINIERS	-	-	-	-	-	-	2	2	
16	HUISIERS	-	-	-	-	-	-	2	2	
17	SENTINELLES	-	-	-	-	-	-	4	4	
									71	

[Signature]
 10/11/14 D'Ac

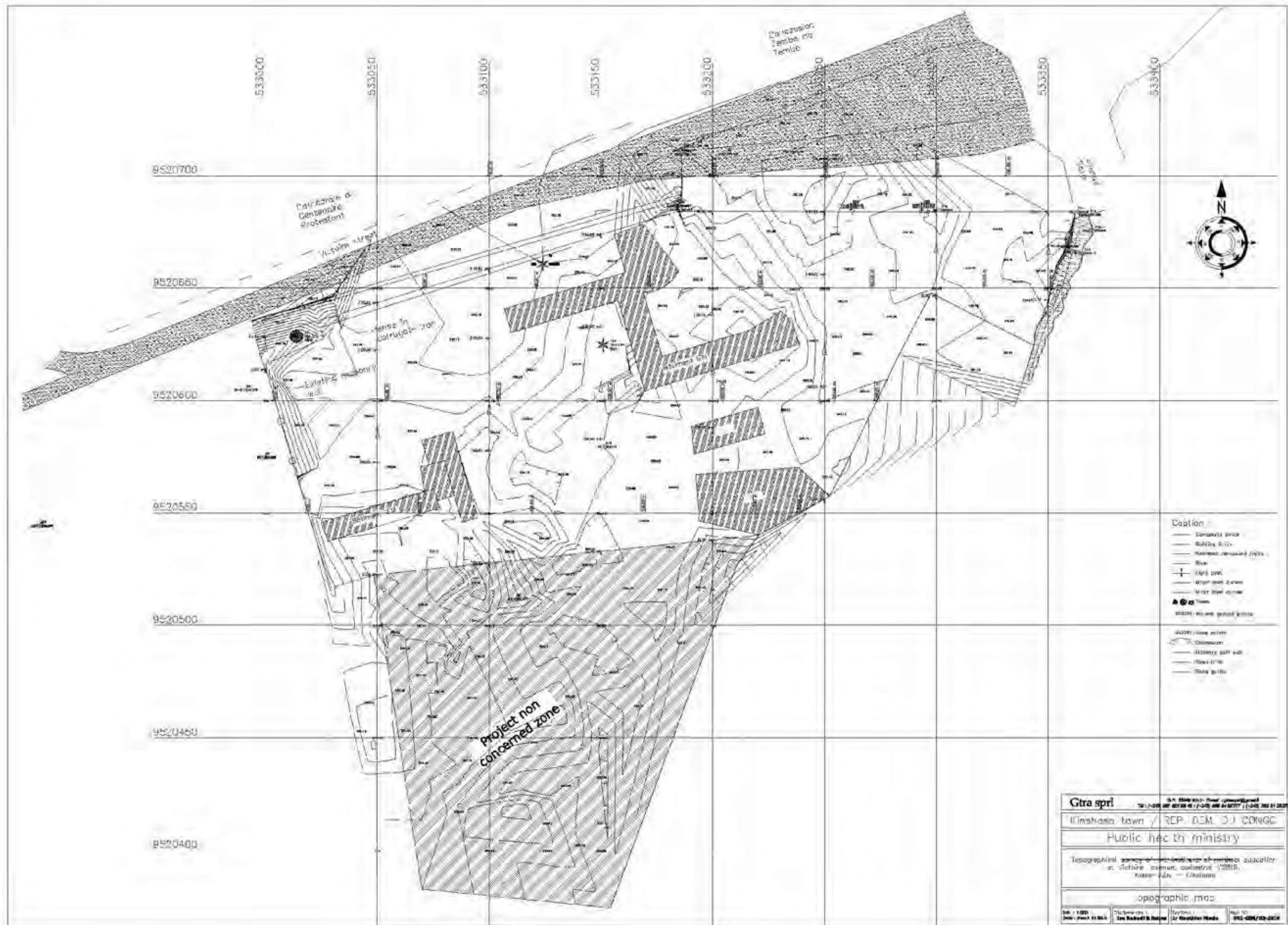
[Signature]

資料-6 参考資料／収集資料リスト

番号	名称	形態 印刷・図 書・CD等	オリジ ナル コピー	言語	収集先／発行機関	入手 日
1	ARBRE ORGANIQUE DU MINISTRE DE LA SANTE (保健省組織図)	印刷	コピー	仏	JICA	3/8
2	CALENDRIER SCOLAIRE, EDITION: 2009-2010 (IEMキンシャサ校の年間スケジュール)	印刷	コピー	仏	IEMキンシャサ校	3/15
3	ORDONNANCE-LOI No 66-299 DU 14 MAI 1966 RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MEDICAL ET PARAMEDICAL (医療技術教育及びパラメディカルに関する1966年5月14日付行政命令 No.66-299)	印刷	コピー	仏 (英部 分訳)	保健省	3/15
4	ORDONNANCE No 67-230 DU 11 MAI 1967 PORTANT MESURES D'EXECUTION DE L'ORDONNANCE-LOI No 66-299 Du 14 MAI 1966 RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MEDICAL ET PARA- MEDICAL (IEMを国益を有する施設とし規定する法律)	印刷	コピー	仏	保健省	3/15
5	HORAIRE HEBDOMADAIRE DES COURS (IEM Kinshasaの時間割(看護師、衛生技師、薬剤師助手))	印刷	コピー	仏	IEMキンシャサ校	3/16
6	PROJECT REFERENTIEL DE FORMATION DES PROGRAMMES (臨床検査技師、衛生技師、薬剤師助手、助産師のプログラム)	印刷	オリジ ナル	仏	保健省	3/22
7	Stratégie de Renforcement du Système de Santé Deuxième édition (Mars 2010) (保健システム強化戦略 第2版(2010年3月))	印刷	コピー	仏 (和部 分訳)	保健省	3/23
8	Circulaire portant directives sur les normes de viabilité d'un Etablissement d'Enseignement des Sciences de Santé du niveau secondaire (保健医療系学校建設のための規定(2008))	印刷	コピー	仏(英)	保健省	3/30
9	STRUCTURE ORGANIQUE DES INSTITUTS TECHNIQUES MEDICAUX (教職員配置のための規定(1985年3月28日))	印刷	コピー	仏(英)	保健省	3/29
10	Revue du DSCR (8 et 9 mars 2010) (貧困削減戦略書の見直し(2010年3月8-9日))	印刷	コピー	仏(和部 分)		4/3
11	PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE 2000-2009 (保健開発マスタープラン)	印刷	コピー	仏(和部 分)	JICA	4/3
12	REFERENTIAL GUIDE OF THE SECONDARY LEVEL NURSES' COMPETENCIES (コンピテンシー・アプローチに関するガイドライン)	印刷	コピー	英	JICA/	4/3
13	Plan National de Développement sanitaire PNDS 2011-2015 (国家保健開発計画2011-2015ドラフト(2010年3月26日時点))	印刷	コピー	仏 (和部 分訳)	JICA	4/3
14	ARRETE MINISTERIEK No 1250/CAB/MIN/S/AG/2004 DU/2004 PORTANT DES SCIENCES DE SANTE ENREPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (保健省法令(2004年))	印刷	コピー	仏	保健省	4/6
15	ARRETE MINISTERIEK No 1250/CAB/MIN/S/BYY/2005 DU/2005 PORTANT MISE EN APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATION DE BASE DES INFIRMIERS DU NIVEAU SECONDAIRE ET DE SON MONDE D'EVALUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (保健省法令(2005年)中級レベル新看護学校について)	印刷	コピー	仏	保健省	4/6
16	ANNUAIRE DES RESSOURCES HUMAINES DELA SANTE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO EN 2009 (保健人材年報(2009年))	印刷	コピー	仏	保健省	4/6
17	ATELIER DE L'ETAT DES LIEUX DES ITM/IEM EN R.D.C RAPPORT SYNTHESE DES TRAVAUX DU 02/11/2009 (人材センサスの結果について)	印刷	コピー	仏	保健省	4/6
18	Reglementation des frais scolaires des établissements d'Enseignement des Sciences de Santé 2001-2002 (保健医療・教育施設の授業料に関する規則(2001-2002年))	印刷	コピー	仏 (和部 分訳)	保健省第6局	4/6

資料-7 その他の資料・情報

○ 測量図

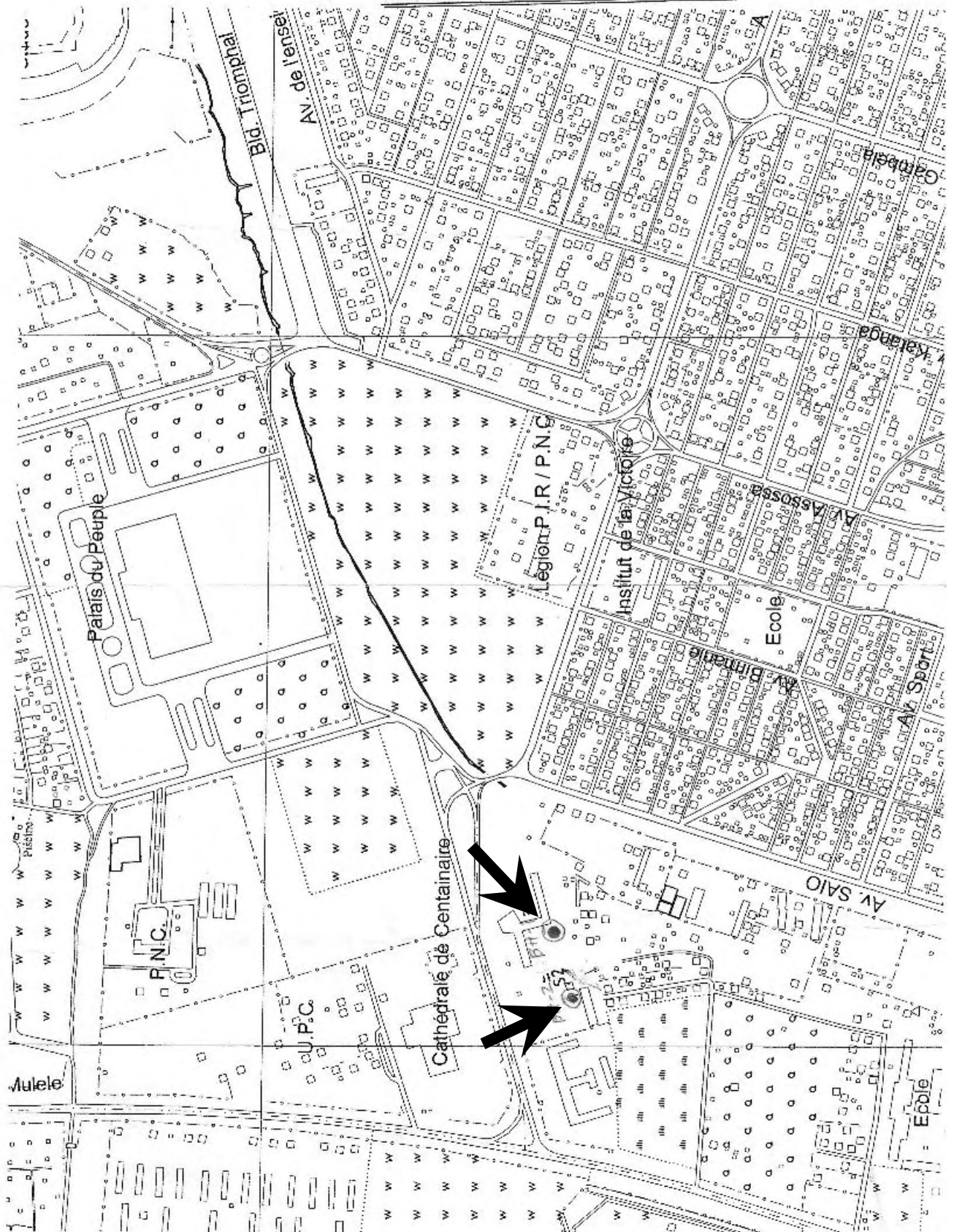


○ ボーリング調査位置図

OFFICE DES ROUTES
DIRECTION DE LABORATOIRE
NATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS

DOSSIER N° 2010/095
ANNEXE N° 1

PLAN D'IMPLANTATION DES ESSAIS



○ ボーリング調査柱状図

